

ATELIER SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les fondements d'un avenir durable

Rapport final d'atelier

Présenté à :
l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le 5 janvier 2004

Préparé par :



Stratos Inc.
1, rue Nicholas, bureau 1404
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7
tél. : 613 241 1001
télééc. : 613 241 4758
www.stratos-sts.com

TABLE DES MATIÈRES

1	CONTEXTE.....	1
1.1	Agence canadienne d'évaluation environnementale	1
1.2	Atelier sur le DD et l'EE.....	1
1.3	Présentation matérielle du rapport d'atelier.....	2
2	EXPOSÉS ET SÉANCES DE DISCUSSION.....	3
2.1	Mot de bienvenue	3
2.2	Discours du principal conférencier	3
2.3	Principales questions soulevées.....	4
3	PRÉSENTATION DES ÉTUDES DE CAS.....	6
3.1	Projet de mine de Voisey's Bay – Brian Torrie (Agence canadienne d'évaluation environnementale).....	6
3.2	Sommet du G8 de Kananaskis (2002) – Bruce Leeson (Parcs Canada).....	8
3.3	Assainissement des sédiments contaminés du récif Randle – Sheila Allan (Environnement Canada).....	10
3.4	Projet d'agrandissement du Centre de congrès de Vancouver– Keith Grady (Infrastructure Canada).....	13
3.5	Reconstruction de l'immeuble du 740, rue Bel-Air – Isabelle Roy (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada).....	14
3.6	Élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans le parc national Banff – Bruce Leeson (Parcs Canada).....	15
3.7	Discussions sur les études de cas	17
4	DISCUSSION DIRIGÉE SUR L'UTILISATION DE L'EE DANS LA PROMOTION DU DD	20
5	MOT DE LA FIN.....	22
	ANNEXE 1 – PROGRAMME DE L'ATELIER	23
	ANNEXE 2 – LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER.....	24
	ANNEXE 3 – NOTES BIOGRAPHIQUES SUR LE PRINCIPAL CONFÉRENCIER ET LES PRÉSENTATEURS DES ÉTUDES DE CAS.....	27
	ANNEXE 4 – DOCUMENTATION DES EXPOSÉS.....	29

1 Contexte

1.1 Agence canadienne d'évaluation environnementale

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) existe en tant qu'organisme indépendant depuis 1995. Son mandat consiste à améliorer l'intégration des considérations environnementales à la planification des projets. L'engagement de l'ACEE à l'égard du développement durable (DD) est défini dans le préambule de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* : « [L]e gouvernement fédéral vise au développement durable par des actions de conservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement ainsi que de promotion d'une croissance économique de nature à contribuer à la réalisation de ces fins; [...] l'évaluation environnementale constitue un outil efficace pour la prise en compte des facteurs environnementaux dans les processus de planification et de décision, de façon à promouvoir un développement durable. »

L'évaluation environnementale (EE) fournit les outils nécessaires pour incorporer systématiquement les considérations environnementales aux objectifs et à la conception des projets. Elle soutient l'analyse des mesures visant à réduire ou à éliminer tout effet néfaste sur l'environnement et toute répercussion socioéconomique de ces effets. Une telle intégration augmente les possibilités de développement durable.

L'Agence ne réalise pas elle-même les EE. Son rôle consiste plutôt à prendre en charge la loi et les règlements fédéraux en matière d'EE et à promouvoir la qualité des EE en investissant dans la recherche-développement, en offrant aux ministères et organismes fédéraux du soutien sous forme de formation et d'orientation, en apportant un soutien administratif aux commissions et aux médiateurs indépendants et en veillant à donner au public la possibilité de participer efficacement au processus.

1.2 Atelier sur le DD et l'EE

Dans sa Stratégie de développement durable 2000-2003, l'ACEE s'est engagée à organiser un atelier réunissant les intervenants, afin que ceux-ci mettent en commun leurs meilleures pratiques en matière d'évaluation environnementale (EE) et de développement durable (DD). L'atelier visait les objectifs suivants : (i) sensibiliser les participants; (ii) leur permettre d'échanger sur les meilleures pratiques propres à rendre l'EE utile au DD; (iii) inciter les spécialistes fédéraux de l'EE à utiliser au maximum les possibilités offertes par l'EE dans la promotion du DD. L'atelier comprenait notamment six études de cas d'EE, lesquelles illustrent les possibilités offertes aux différentes étapes du processus d'évaluation pour favoriser des formes durables de développement. L'atelier portait principalement sur les EE réalisées au niveau du projet et non sur l'évaluation environnementale stratégique (EES).

Études de cas	Type d'EE	Région	Statut
Projet de mine de Voisey's Bay	Évaluation en commission	Atlantique	Terminée
Sommet du G8 de Kananaskis (2002)	Examens préalables successifs	Alberta	Terminés
Assainissement des sédiments contaminés du récif Randle	Étude approfondie	Ontario	En cours
Projet d'agrandissement du Centre de congrès de Vancouver	Examen préalable	Pacifique et du Nord	En cours
Reconstruction de l'immeuble du 740, rue Bel-Air	Examen préalable	Québec	Terminé
Élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans le parc national Banff	Examen préalable	Alberta	En cours

L'atelier était structuré comme suit :

- Mot de bienvenue – Robert Connelly, vice-président, Élaboration des politiques, ACEE
- Discours du principal conférencier – Stephen Hazell
- Présentation des études de cas et discussion en groupes
- Discussion dirigée sur l'utilisation de l'EE dans la promotion du DD
- Mot de la fin – Peter Sherhols, directeur, Analyse des politiques, ACEE

1.3 Présentation matérielle du rapport d'atelier

Le présent rapport d'atelier comporte trois sections. Les sections deux et trois résument les différents exposés et les séances de discussion en groupes sur les études de cas. La section quatre résume la discussion dirigée sur l'utilisation de l'EE dans la promotion du DD. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans les quatre annexes du rapport :

- Annexe 1 : Horaire de l'atelier
- Annexe 2 : Liste des participants
- Annexe 3 : Liste des membres du comité organisateur et notes biographiques du principal conférencier et des présentateurs des études de cas
- Annexe 4 : Documentation des exposés

2 Exposés et séances de discussion

2.1 Mot de bienvenue

Robert Connelly, vice-président, Élaboration des politiques à l'ACEE, souhaite la bienvenue aux participants. Il souligne que la promotion du développement durable (DD) est l'un des rôles principaux de l'Agence et que l'EE est souvent considérée comme un outil crucial pour favoriser le DD. Il aborde brièvement les récentes modifications apportées à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), lesquelles permettront d'améliorer le processus d'EE. Il indique que la nouvelle stratégie de DD de l'ACEE sera axée sur la mise en œuvre de la version révisée de la Loi.

Reconnaissant que les spécialistes de l'EE ont du mal à prouver de façon systématique que l'EE contribue au DD, M. Connelly se réjouit de voir les exemples probants présentés dans le cadre de l'atelier. Il souligne que l'atelier vise à améliorer la compréhension de la relation entre l'EE et le DD et à illustrer en quoi l'EE peut contribuer davantage à la réalisation des objectifs du DD.

M. Connelly mentionne le débat qui se poursuit sur l'opportunité pour la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* d'inclure l'évaluation de la durabilité, un sujet qui alimente aussi les débats au niveau international. Pour les personnes intéressées, la réunion annuelle de l'International Association for Impact Assessment, qui aura lieu à Vancouver en avril 2004, examinera les pratiques actuelles et les possibilités émergentes d'application des outils et des méthodes d'évaluation des impacts à l'évaluation de la durabilité. Le programme préliminaire de la réunion se trouve sur le site Web suivant :

www.iaia.org/Non_Members/Conference/IAIA04/Conf_main_page2/Conference_main_index.htm

(en anglais seulement).

2.2 Discours du principal conférencier

Stephen Hazell explique la relation entre l'EE et le DD. Il fait valoir que si, dans le passé, on s'est surtout efforcé de respecter les exigences du *processus* d'EE, il faut maintenant s'employer de plus en plus à atteindre des *résultats* (des avantages environnementaux et des améliorations du DD attribuables à l'EE) et à démontrer que l'EE peut contribuer au respect d'autres engagements gouvernementaux. Pour améliorer l'efficacité de l'EE, il faut à la fois un processus efficace *et* des résultats probants.

M. Hazell décrit certains résultats positifs obtenus en utilisant l'EE comme outil de DD, ainsi que certaines difficultés rencontrées. Dans la plupart des grands ministères, on s'est raisonnablement bien plié aux exigences de la LCEE; l'EE de projet est maintenant pratique courante dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux. Aujourd'hui, les décideurs connaissent bien l'EE et le DD. En outre, l'atténuation des effets environnementaux négatifs des projets a largement profité à l'environnement. Pour faire ressortir les avantages et les résultats positifs, il faut absolument aller au-delà de l'anecdote. Voici quelques défis à relever pour faire de l'EE un outil de DD efficace :

- démontrer les avantages environnementaux (et socioéconomiques) de l'EE;
- mesurer ces avantages;
- convaincre les promoteurs et les décideurs de la valeur de l'EE;
- favoriser une participation constructive du public.

M. Hazell signale que les récentes modifications apportées à la LCEE devraient faciliter l'approche axée sur les résultats, laquelle nécessitera une amélioration de l'information, des outils et de l'accès à ces instruments. Il faut en outre continuer à gérer les risques juridiques. Un des grands défis qu'affrontent les spécialistes de l'EE est de trouver le moyen de déterminer le niveau de contribution au programme environnemental général du gouvernement.

2.3 Principales questions soulevées

Voici les principales question soulevées après l'exposé de M. Hazell.

- **La portée des résultats :** Il est peut-être préférable que les résultats des EE se concentrent sur les renseignements scientifiques et établissent un scénario de base à partir de questions telles que : Où en serait le projet s'il n'y avait pas eu d'EE? Où en est-il à la suite de l'EE? Les résultats de vastes sondages d'opinion publique ne sont pas aussi utiles que les résultats de recherches scientifiques. Toutefois, même si on privilégie les renseignements scientifiques, on ne peut exclure l'usage ni nier l'efficacité de sondages *thématiques* auprès d'un segment particulier de la population.
- **La science ou le savoir traditionnel :** Le savoir traditionnel fait partie d'une EE efficace. Il faut le recueillir dès le début, l'incorporer aux connaissances scientifiques et y recourir pour comprendre les conséquences du projet. Pour se servir du savoir traditionnel, le plus difficile est de trouver à quelles collectivités et/ou à quels aînés s'adresser pour recueillir les renseignements.
- **L'intégration des considérations socioéconomiques à l'EE :** Comme il n'existe ni principe directeur ni document d'orientation sur l'intégration des considérations socioéconomiques aux considérations environnementales de l'EE, les considérations socioéconomiques ne sont pas systématiquement intégrées aux EE. Toutefois, les grands projets, particulièrement ceux qui font l'objet d'un examen par une commission ou qui relèvent du domaine public, possèdent presque toujours une perspective de DD plus vaste que les autres. Certains débattent de l'*opportunité* d'incorporer les considérations socioéconomiques à l'EE : l'EE indique aux décideurs les conséquences d'un projet sur l'environnement et, souvent, les recommandations socioéconomiques proviennent d'autres groupes ou découlent d'autres renseignements et conseils. Si les EE traitaient explicitement de considérations socioéconomiques, elles risqueraient de dupliquer les résultats d'autres processus ou mécanismes.
- **L'harmonisation :** Dans certains cas, l'harmonisation avec d'autres autorités législatives et d'autres processus d'EE risque de limiter les activités de l'ACEE. Certaines autorités législatives pourraient, par exemple, exercer des pressions sur l'ACEE pour qu'elle réduise les délais.

- **La contestation judiciaire :** Depuis dix ans, les scientifiques ont de plus en plus de mal à faire leur travail en raison du nombre croissant de contestations judiciaires. Récemment, pourtant, le gouvernement fédéral a obtenu gain de cause dans la majorité des cas. Actuellement, les principaux problèmes juridiques ont trait aux droits des collectivités des Premières Nations.
- **Le fardeau administratif :** Dans l'EE, le temps consacré aux aspects scientifiques et aux questions environnementales est limité en raison de l'énorme fardeau administratif associé à l'EE.

3 Présentation des études de cas

3.1 Projet de mine de Voisey's Bay – Brian Torrie (Agence canadienne d'évaluation environnementale)

3.1.1 Description du projet

Le projet de mine de Voisey's Bay consistait à construire une nouvelle installation d'exploitation minière et une usine de concentration de nickel dans le nord du Labrador, près de Nain et de Davis Inlet. Le promoteur du projet était la société Inco (Voisey's Bay Nickel Company, ou VBNC). Pendant la durée de vie du projet, estimée à 15-25 ans, on prévoyait l'extraction de 150 millions de tonnes de nickel (32 millions de tonnes d'une mine à ciel ouvert et 118 millions de tonnes d'une mine souterraine) et la création de plusieurs centaines d'emplois (570 emplois durant la construction, 420 dans la mine à ciel ouvert et 950 dans la phase d'extraction souterraine).

Le gouvernement du Canada, le gouvernement de Terre-Neuve, la nation innue et la LIA (Association des Inuits du Labrador) ont signé un protocole d'entente, qui établit le processus d'examen. En janvier 1997, une commission composée de cinq membres a été nommée pour réaliser l'examen public. En mars 1999, la commission a soumis son rapport final, lequel comprend 107 recommandations, dont la majorité a été acceptée par le gouvernement fédéral. Parmi les principaux enjeux, mentionnons les droits des Autochtones, l'emplacement de la fonderie, le transport (sur la banquise côtière en hiver et au printemps), les effets sur l'habitat des espèces sauvages et les effets socioéconomiques.

3.1.2 Méthode retenue pour incorporer le DD

Le protocole d'entente dresse la liste des facteurs à considérer dans le processus d'examen, notamment la prise en compte du DD, le principe de précaution, la nécessité de réaliser le projet et le savoir autochtone. Pour intégrer le DD à la méthode d'examen, la commission a respecté les trois principes suivants :

- la préservation de l'intégrité des écosystèmes et le maintien de la biodiversité;
- le respect du droit des générations futures à une utilisation durable des ressources renouvelables;
- l'atteinte d'avantages sociaux et économiques durables et équitables.

La commission a suivi les étapes suivantes :

- émission de directives de l'EIE (énoncé des incidences environnementales) par la commission;
- publication de l'EIE par la VBNC (Voisey's Bay Nickel Company);
- commentaires du public;
- commentaires du gouvernement (expertise et rôle de réglementation);
- commentaires des Autochtones;
- audiences publiques;

- conclusions et recommandations de la commission.

La commission a conclu que le projet pouvait être réalisé sans causer d'importants dommages aux écosystèmes ni réduire la capacité des ressources renouvelables de subvenir aux besoins des générations actuelles et futures. Le feu vert était assorti de conditions, notamment le respect des exigences du SGE, l'adoption de mesures d'atténuation et de surveillance, la limitation de la saison de transport et la collaboration entre la VBNC, les Autochtones et le gouvernement. Ces conditions sont des outils essentiels au volet de développement durable du projet.

3.1.3 Avantages de l'EE pour le DD

L'EE a entraîné plusieurs avantages pour le DD, y compris :

- le dialogue occasionné par le processus d'EE, qui a mené à la collaboration des parties sur les questions de DD;
- la participation du public à l'EE;
- la définition des principaux problèmes et la mise en place de mesures d'atténuation;
- les renseignements recueillis, qui ont permis d'aborder les incertitudes, les préoccupations locales et les questions autochtones.

3.1.4 Obstacles surmontés

Parmi les obstacles au DD :

- la qualité de l'information – l'information de base était inadéquate;
- la prise en compte et l'incorporation du savoir autochtone;
- la politique – le gouvernement de Terre-Neuve tentait de ralentir le processus afin d'augmenter sa part des retombées économiques du projet;
- l'évolution constante du projet, qui ajoutait de l'incertitude à l'évaluation.

3.1.5 Leçons à retenir

Voici les principales leçons tirées du processus :

- On peut accepter l'incertitude et y répondre.
- On peut tenir compte des considérations relatives au DD aussitôt que le projet est clairement défini.
- Il est important que les autorités responsables (AR) signalent les aspects cruciaux du projet qui risquent d'avoir des effets sur les écosystèmes, mais c'est la commission qui doit traiter des répercussions globales du projet sur le DD.
- Il est difficile d'incorporer le savoir et les questions autochtones dans le contexte des revendications territoriales et des ententes sur les répercussions et les avantages non résolues.

Pour de plus amples renseignements sur le projet de mine de Voisey's Bay, veuillez consulter le site Web de l'ACEE :

www.ceaa-acee.gc.ca/010/0001/0001/0011/index_f.htm

3.2 Sommet du G8 de Kananaskis (2002) – Bruce Leeson (Parcs Canada)

3.2.1 Description du projet

En juin 2002, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) était chargé d'accueillir le 28^e Sommet du G8 au Canada. Dès l'annonce, à la fin de l'été 2001, de la tenue du Sommet du G8 dans la région de Kananaskis, en Alberta, des inquiétudes ont été exprimées quant aux éventuelles répercussions néfastes que pourrait avoir cette réunion sur l'environnement. La stratégie retenue pour la tenue du Sommet a été de loger les dirigeants mondiaux et leurs proches collaborateurs, soit environ 450 personnes, au village de Kananaskis, où se dérouleraient aussi les réunions. Les nombreux autres délégués de soutien logeraient à Calgary ou ailleurs dans la région, à Banff par exemple. L'activité des médias serait regroupée au Calgary Convention Center. La sécurité serait assurée par près de 4 000 militaires du ministère de la Défense nationale (MDN) et 3 000 agents de la GRC. Le service de police de Calgary, assisté de la GRC, serait responsable de l'ordre public dans la ville de Calgary.

Ce projet représentait un grand défi. En effet, il ne s'agissait pas d'un projet matériel, mais bien d'un événement d'une durée de 36 heures. Un directeur des Affaires environnementales a été nommé pour participer à la planification du Sommet. Le MAECI, principale autorité responsable du respect de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, a réalisé une EES de l'ensemble de l'événement, laquelle a servi à préciser quels étaient les lieux et les espèces vulnérables ainsi que les heures critiques, puis à orienter toute la planification. Par la suite, le MDN et la GRC ont réalisé des examens environnementaux préalables de divers lieux et activités qui les concernaient directement. Comme ces évaluations portaient sur des questions de sécurité, la plupart n'ont pas été soumises à un examen public. De nombreux autres ministères fédéraux ont participé à la planification, mais uniquement dans le cadre normal de leur mandat; cette participation n'a pas déclenché l'application de la LCEE. Même si plusieurs projets, comme l'installation d'un nouveau câble de télécommunication à fibres optiques, étaient extrêmement visibles, Parcs Canada les a évalués au moyen de son processus habituel.

3.2.2 Méthode retenue pour incorporer le DD

Le programme environnemental du Sommet du G8 de Kananaskis comprenait cinq principales composantes :

- la planification environnementale et l'évaluation des impacts sur l'environnement;
- la formation en sécurité environnementale (programme EnviroSafe);
- la tenue de réunions écologiques;
- la diffusion aux intervenants environnementaux (Envirostakeholders) et la consultation;
- l'Héritage environnemental.

Pour favoriser le DD, on a établi des objectifs basés sur les valeurs naturelles et sociales de la région (« N'emporte rien avec toi, ne laisse rien derrière toi »), la technologie et les meilleures pratiques de gestion. La Direction des affaires environnementales du G8 a défini ces objectifs et les techniques d'exploitation connexes avec l'aide de nombreux collaborateurs. Lorsque ces objectifs ont été approuvés par le directeur général, chaque membre du personnel du G8 (environ 350 personnes) a

reçu de l'information et une formation sur sa responsabilité personnelle quant aux choix de bonne intendance à faire en prévision d'une réunion écologique. Le programme de diffusion publique à l'intention des intervenants a présenté l'engagement, les stratégies et les techniques du G8 à l'égard de l'intendance au moyen de conférences, d'un site Web et d'un bulletin d'information mensuel distribué par la poste à 33 000 adresses.

Le MDN et la GRC se sont chacun dotés d'un agent aux affaires environnementales responsable à plein temps de leur programme environnemental. Le service de l'environnement de la Ville de Calgary a rédigé un plan de protection de l'environnement pour les lieux et les services qui risqueraient d'être menacés en cas de manifestation ou d'incident terroriste.

Pour commémorer le Sommet du G8 de Kananaskis, le gouvernement du Canada a fondé l'Héritage environnemental du Sommet de Kananaskis, qui vise à assurer un avenir aux espèces sauvages et à leur habitat :

- en rehaussant l'intégrité écologique de l'écosystème des Rocheuses canadiennes;
- en contribuant à la conservation des espèces sauvages et de leur habitat dans les régions de la vallée de la Bow et de Kananaskis;
- en facilitant les déplacements de la faune dans le corridor de la vallée de la Bow, entre le parc national Banff et la région de Kananaskis;
- en mettant en œuvre des initiatives de recherche appliquée et de sensibilisation sur l'écologie des espèces sauvages de la région de Kananaskis.

3.2.3 Avantages de l'EE pour le DD

L'EE a entraîné plusieurs avantages pour le DD, y compris :

- la protection de l'environnement naturel et social;
- l'établissement d'un exemple canadien à suivre à l'échelle internationale : les « réunions écologiques »;
- la réduction de la consommation de ressources au moyen des techniques d'intendance;
- la sensibilisation de milliers de participants et d'intervenants aux choix de bonne intendance;
- le projet d'Héritage environnemental, lequel continuera de bénéficier à la région de Kananaskis pendant de nombreuses décennies.

3.2.4 Obstacles surmontés

Bien qu'on n'ait rencontré aucun obstacle majeur en tentant de favoriser le DD lors du Sommet du G8 de Kananaskis, on peut mentionner les obstacles mineurs suivants :

- même quand il y a des objectifs clairs, une direction énergique et des relations de gestion bien établies, des problèmes surviennent lorsque certaines personnes refusent de participer pleinement au processus;
- il est essentiel de disposer de suffisamment de personnel pour répondre aux demandes;
- certaines évaluations bien en vue attirent parfois l'opposition de groupes ou d'individus soucieux de promouvoir leurs propres causes.

3.2.5 Leçons à retenir

Voici les principales leçons tirées du processus :

- Il est crucial que le personnel de direction appuie les objectifs de planification environnementale et de développement durable.
- Cet engagement à long terme doit être souvent renouvelé à l'endroit du personnel et des collaborateurs.
- Dès le début, il faut tenir compte du DD et réaliser la planification environnementale et l'étude d'impact sur l'environnement.
- Il est primordial de disposer d'employés expérimentés ayant de fortes compétences techniques et une bonne capacité de communication.
- Pour gagner la confiance des intervenants, il est essentiel de diffuser et de partager l'information.
- Il faut absolument établir un plan efficace de communication et de gestion des médias.

3.3 Assainissement des sédiments contaminés du récif Randle – Sheila Allan (Environnement Canada)

3.3.1 Description du projet

Le récif Randle, situé dans le port de Hamilton, est l'une des zones sédimentaires contaminées les plus complexes et les plus polluées des Grands Lacs. Cette zone renferme de fortes concentrations de HAP, principalement dues au goudron de houille qu'on y déversait autrefois. Ces HAP sont remis en circulation et remontent la chaîne alimentaire. L'assainissement du récif Randle est prioritaire dans le Plan d'assainissement (PA) du port de Hamilton, établi aux termes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

L'EE du récif Randle a commencé en 1995. De nombreux organismes et intervenants ont contribué à l'EE en apportant des commentaires et des suggestions sur la gestion des sédiments du récif Randle. Voici quelques-unes des principales possibilités et préoccupations exprimées en rapport avec l'assainissement des sédiments :

Ne rien faire :	Risque persistant d'exposition aux contaminants Migration des contaminants dans le port
Élimination des sédiments du port :	Coût élevé (avec ou sans traitement) Durée des travaux et doutes quant à l'efficacité des technologies de traitement Risque d'exposition Manque de sites d'élimination des sédiments traités Enlèvement sans traitement n'est pas synonyme d'« élimination » Manque de partenaires financiers
Élimination, conditionnement et réutilisation des sédiments comme	Risques pour la santé des métallurgistes Effets des émissions sur les collectivités situées dans la

matière première dans la fabrication d'agglomérés :	direction du vent En contravention aux politiques d'élimination de fait des produits toxiques
Confinement <i>in situ</i> :	Incompatibilité avec l'objectif du PA qui interdit tout nouveau remplissage Perturbation des activités du port Disparition d'habitat des poissons Piètre aspect visuel

En raison de ces préoccupations, aucun consensus n'a été possible quant à la méthode à adopter. En novembre 2001, Environnement Canada (EC) a formé le Groupe consultatif du projet (GCP), un groupe multilatéral réunissant 17 organisations participantes, afin d'en arriver à un consensus sur une solution qui permettrait d'atteindre à la fois les objectifs d'assainissement et ceux des intervenants représentés. Le but du projet est de réduire l'exposition des organismes vivant dans le port aux substances toxiques les plus persistantes contenues dans les sédiments. Le projet, qui permettra d'assainir une zone prioritaire dont les sédiments contiennent une forte concentration de HAP, constitue la première étape d'un processus de contrôle des sources de contamination dans l'écosystème local.

Le GCP a envisagé diverses possibilités d'assainissement. Après 13 mois, il a recommandé de privilégier le confinement *in situ*. Cette option a été retenue parce qu'elle offre une solution économique pour assainir la zone prioritaire de sédiments hautement contaminés et la possibilité d'assainir d'autres sédiments contaminés dans les deux zones étudiées. En outre, elle est la plus prometteuse en ce qui a trait aux partenariats. Le confinement *in situ* nécessite des installations de confinement sous l'eau qui isolent et recouvrent la plupart des sédiments les plus contaminés par les HAP. Les installations, qui couvriront une superficie d'environ 9,5 hectares, confineront et recouvriront environ 640 000 m³ de sédiments à toxicité aiguë. Les installations proposées sont polyvalentes : en plus de contenir les sédiments, elles serviront de quai et de zone récréative.

3.3.2 Méthode retenue pour incorporer le DD

EC a élaboré un processus visant à maintenir la question du DD au centre des débats et à trouver des solutions de rechange à la lumière des obstacles majeurs rencontrés, notamment le manque de fonds. En effet, c'est en raison des coûts qu'il a fallu renoncer à la mise en œuvre de la première méthode proposée, laquelle consistait à enlever les sédiments et à les envoyer à Sarnia pour traitement. EC a adopté une approche visant notamment à créer le GCP, au sein duquel il a délaissé son rôle de décideur pour devenir un simple intervenant. Dans ce contexte, il a joué le rôle de coordonnateur des discussions et laissé les autres intervenants définir la durabilité. En outre, EC s'est rendu auprès des groupes d'intervenants pour leur présenter l'information, étendant ainsi la consultation au-delà GCP et facilitant une communication qui, autrement, aurait pu être entravée par des personnes aux intérêts divergents.

Le GCP, élément essentiel de la méthode retenue pour incorporer le DD, réunissait un vaste éventail d'intervenants, y compris les gouvernements fédéral et provincial, l'administration municipale, des représentants des secteurs de l'industrie et des transports, des citoyens, des ONGE, des organismes de santé et sécurité au travail et des experts techniques. Ensemble, ces intervenants ont abordé le DD au moyen d'un processus démocratique basé sur le partage d'information, la négociation et le compromis afin de satisfaire des intérêts de toutes sortes, y compris :

- l'assainissement des écosystèmes aquatiques
- la santé et la sécurité des personnes
- les possibilités économiques
- la navigation
- les aspects esthétiques
- la rapidité d'exécution
- l'aspect financier
- la durabilité à long terme

3.3.3 Avantages de l'EE pour le DD

L'approche axée sur le DD a entraîné les avantages suivants :

- l'atteinte d'un consensus sur une solution qui avait été rejetée dans les premières étapes de l'EE;
- l'unanimité quant au fait que le confinement *in situ* élimine les risques pour la santé et l'environnement associés à l'enlèvement des sédiments;
- la reconnaissance du fait que des installations polyvalentes assainiraient une plus grande surface que les autres solutions et respecteraient l'objectif de tous, soit une solution qui profite à l'ensemble du port.

3.3.4 Obstacles surmontés

Parmi les obstacles au DD :

- l'opposition initiale du public, qui refusait toute construction au-dessus des sédiments et privilégiait la solution de l'enlèvement;
- le manque de financement.

3.3.5 Leçons à retenir

Voici les principales leçons tirées du processus :

- On peut introduire le DD dès le début du processus d'EE en formant un groupe consultatif réunissant des intervenants.
- L'AR coordonne les discussions, mais ce sont les intervenants qui définissent la durabilité.
- Un énoncé commun des objectifs du projet aide les intervenants à garder le DD en tête lorsque surgissent de nouveaux problèmes et des divergences d'intérêts.
- Il faut être prêt à se rendre auprès des intervenants pour leur présenter l'information.

- Il faut être prêt à traiter de questions non liées au programme, comme la sécurité des travailleurs, les possibilités économiques, les valeurs culturelles, les aspects esthétiques, la politique et la perception du public.
- L'apport de renseignements nouveaux, l'amélioration de l'efficacité de la consultation publique et la négociation fondée sur les intérêts peuvent provoquer un retournement complet de l'opinion.
- Les promoteurs, les organismes de réglementation et les intervenants peuvent accepter une solution, même moins qu'idéale à leurs yeux, s'ils la reconnaissent comme étant la plus pratique pour atteindre les objectifs du projet.

3.4 Projet d'agrandissement du Centre de congrès de Vancouver– Keith Grady (Infrastructure Canada)

3.4.1 Description du projet

Le Projet d'agrandissement du Centre de congrès de Vancouver prévoit la construction de nouvelles installations d'une superficie de 68 000 m² sur un terrain de 4,6 hectares en bordure du bras de mer Burrard. Le coût du projet s'élève à 600 millions de dollars, dont 200 millions seront pris en charge par le gouvernement fédéral. Pour le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique, il s'agit d'un projet de prestige, qui génère un grand intérêt parmi les principaux intervenants, qui désirent faire des choix environnementaux pertinents. L'Environmental Assessment Office de la Colombie-Britannique (EAOBC) est maître d'œuvre de l'EE harmonisée.

3.4.2 Méthode retenue pour incorporer le DD

Comme le processus conjoint fédéral-provincial ne se prête pas à l'examen des questions de durabilité, celles-ci seront abordées dans le cadre d'une évaluation distincte de l'EE. L'évaluation de la durabilité vise à faire en sorte que l'immeuble soit conforme aux plus récents objectifs de durabilité tels que définis en 2003. Le processus d'évaluation de la durabilité comprend les étapes suivantes :

- la formation d'un comité consultatif composé d'experts désignés par les intervenants;
- la rédaction d'un livre blanc pour définir les enjeux, décrire les pratiques exemplaires et promouvoir le dialogue;
- l'organisation de charrettes de conception réunissant le comité consultatif, l'équipe de conception et les locataires;
- l'utilisation du cadre d'évaluation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), auquel s'ajoutent les paramètres propres au projet.

3.4.3 Avantages de l'EE pour le DD

Grâce à la création d'un processus parallèle, TPSGC a pu examiner des enjeux tels que la durabilité sur les lieux, l'économie de l'eau, l'énergie et l'atmosphère, les matériaux et les ressources, la qualité de l'environnement intérieur et le caractère innovateur de la conception architecturale. L'examen prendra fin au printemps 2004.

3.4.4 Obstacles surmontés

Parmi les principaux obstacles :

- la définition de la portée de la « durabilité » – quelles sont les possibilités?
- la définition du processus d'examen – l'examen conjoint risque de limiter la liberté d'introduire de nouvelles considérations de DD;
- le choix des références et des outils appropriés;
- la documentation de l'examen et des constats;
- l'établissement de l'ampleur des effets à fournir.

3.4.5 Leçons à retenir

Voici quelques leçons tirées du processus :

- La durabilité suscite beaucoup d'intérêt, mais le concept doit tenir compte des intérêts des intervenants. Il est utile de présenter à ces derniers une analyse de rentabilité de la durabilité.
- En outre, il faut :
 - adopter une approche fondée sur le consensus à l'égard des intérêts communs;
 - nommer un facilitateur, un chef de file ou un champion;
 - concevoir un processus qui puisse s'adapter aux circonstances (enjeux, participants, outils, etc.);
 - commencer tôt afin de repérer les enjeux, les participants, etc.;
 - comprendre le projet dans son ensemble.

3.5 Reconstruction de l'immeuble du 740, rue Bel-Air – Isabelle Roy (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)

3.5.1 Description du projet

La propriété, située près du centre-ville de Montréal, comprenait huit bâtiments utilisés à diverses fins industrielles et gouvernementales (MDN, entreposage, bureaux) depuis 150 ans. Le projet comportait deux phases : (i) démolition des immeubles actuels en récupérant le plus de matériaux possible et décontamination du site; (ii) conception d'un nouvel immeuble en fonction des normes du programme LEED (niveau Argent). Le nouvel immeuble, qui contiendra plus de 13 000 m² de surface de bureaux, abritera quatre ministères fédéraux. Les travaux débuteront en 2004.

3.5.2 Méthode retenue pour incorporer le DD

Pour réaliser ce projet, TPSGC s'est fondé sur les objectifs de sa stratégie de développement durable en ce qui a trait à la gestion des déchets solides, à l'efficacité énergétique et aux gaz à effet de serre. Au cours de la phase 1, TPSGC s'est efforcé de réduire au minimum la quantité de déchets solides résultant de la démolition en stipulant des objectifs de récupération des ressources dans le dossier d'appel d'offres. On a réalisé une caractérisation et un tri des sols contaminés afin d'envoyer les différents types de sols aux installations d'élimination appropriées. Pour la phase 2, le dossier d'appel d'offres stipulait notamment que l'entrepreneur doit employer des technologies d'énergies

renouvelables (le chauffage solaire de l'eau, le chauffage des locaux par la géothermie) et intégrer des dispositifs de captage de l'eau de pluie et de réduction de la consommation d'énergie.

3.5.3 Avantages de l'EE pour le DD

Grâce à l'intégration des objectifs de DD au projet, on a pu récupérer 9 000 mètres cubes de matériaux de construction et prolonger ainsi la durée de vie des sites d'enfouissement pendant la phase de démolition. De par la conception de l'immeuble, on prévoit éviter la production de 300 tonnes de CO₂ par an et récupérer les coûts de construction supplémentaires en neuf ans. Les entrepreneurs qui ont travaillé sur le site ont acquis des compétences qu'ils pourront mettre en valeur dans d'autres projets.

3.5.4 Obstacles surmontés

Comme l'équipe d'EE a participé au projet dès le début, on n'a rencontré aucun obstacle majeur. Cette participation a facilité l'examen complet de tous les enjeux environnementaux à l'étape de la conception. En outre, grâce à la SDD du Ministère, on a pu tenir compte de certaines questions qui, normalement, n'entrent pas dans une EE conventionnelle, comme les besoins de la collectivité et le prolongement de l'échelle de temps.

3.5.5 Leçons à retenir

La présence d'objectifs propres au DD dans la Stratégie de développement durable de TPSGC a contribué à orienter l'évaluation. En tenant compte des facteurs environnementaux dès le début du processus de planification, TPSGC a élargi sa capacité d'agir de façon proactive.

3.6 Élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans le parc national Banff – Bruce Leeson (Parcs Canada)

3.6.1 Description du projet

Au début des années 1970, il est devenu évident que le tronçon de route transcanadienne qui traverse le parc national Banff ne suffisait pas pour absorber le trafic des véhicules récréatifs et des camions, sans compter le trafic local. Au milieu des années 1970, la planification a donné lieu à l'établissement, en 1979, de l'une des toutes premières commissions d'EE. Des études et des débats intensifs ont porté sur l'acceptabilité d'une autoroute qui traverse Banff, l'éventualité de construire une route secondaire et les effets environnementaux néfastes que risquaient d'entraîner la construction et l'exploitation d'une autoroute dans cette région. La commission a finalement décidé d'approuver le projet en l'assortissant de mesures exceptionnelles visant à éviter, à atténuer et à gérer les éventuels effets environnementaux néfastes de l'élargissement de la route.

La construction de la phase I a débuté à la fin de l'automne 1979. Avant la fin de la phase I, la phase II a été présentée et soumise elle aussi à une EE en commission. TPSGC était le promoteur fédéral des phases I et II. Par suite de l'approbation de la phase II, en 1984, la construction s'est poursuivie jusqu'à un arrêt provisoire des travaux en 1987. De 1990 à 1995, le financement étant

interrompu, on n'a procédé à aucune nouvelle amélioration de la route. Puis, le nombre croissant d'accidents mortels et la détérioration des conditions de circulation ont relancé le projet d'élargissement à quatre voies. Même si l'approbation de la phase IIIA n'a pas nécessité d'évaluation officielle par une commission, le processus d'évaluation et de consultation publique n'a rien perdu en intensité. Le gouvernement fédéral a nommé Parcs Canada (PC) autorité responsable du projet d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne.

En octobre 2003, Infrastructure Canada a annoncé l'octroi d'un budget de 50 millions de dollars pour la reprise de l'amélioration de la Transcanadienne (phase IIIB) à Banff. Parcs Canada sera l'autorité responsable et le coordonnateur fédéral de l'EE. Le projet fera l'objet d'un examen environnemental préalable, mais l'enquête, la planification environnementale, l'évaluation des impacts et la consultation des intervenants iront sûrement plus loin que ne l'exige une étude approfondie normale.

3.6.2 Méthode retenue pour incorporer le DD

PC intégrera toutes les notions contemporaines de DD dans la planification de la phase IIIB. On examinera tous les aspects habituels de la planification de grands projets linéaires (faune, végétation, hydrologie et bassins hydrographiques, valeurs archéologiques et culturelles, etc.) et on y ajoutera les nouveaux concepts de connectivité des habitats des espèces sauvages à l'échelle du continent (Yukon to Yellowstone Conservation Initiative (Y2Y), connectivité au profit de l'intégrité biologique et de la diversité génétique, questions de masse critique des populations, etc.). On déploiera de grands efforts de diffusion de l'information, de communication et de consultation. Ce projet concerne de nombreux intervenants et suscite une grande variété de points de vue à propos de sa nécessité, de sa pertinence, de l'urgence à le mettre en œuvre et des méthodes à employer pour le réaliser. L'aspect « facteur humain » de la planification et de l'évaluation du projet sera sans doute plus exigeant que les éléments relatifs à la science de l'environnement ou à la conception technique. Il faudra établir la portée préliminaire de l'évaluation, ébaucher un mandat, former des comités et des sous-comités consultatifs permanents à plusieurs niveaux pour traiter de divers sujets, rédiger des rapports et des concepts préliminaires et les réviser. Ce travail est déjà commencé et se poursuivra jusqu'à ce qu'une décision soit prise, à l'automne 2004.

3.6.3 Avantages de l'EE pour le DD

Comme cette EE vient de commencer, aucun avantage pour le DD n'est encore certain.

3.6.4 Obstacles à surmonter

Au cours des semaines suivant l'annonce de la reprise du projet d'amélioration de la Transcanadienne, plusieurs intervenants ont exposé leur point de vue sur les travaux à venir. Dans les médias, de nombreux commentaires révèlent que les attentes du public dépassent ce qui est réalisable avec les fonds disponibles, ce qui risque d'engendrer des déceptions ou une concurrence quant aux secteurs ou aux éléments prioritaires à améliorer. Certains détracteurs affirment que les structures actuelles de protection de la faune ne sont pas efficaces. Selon eux, pour bien protéger les animaux, il faut absolument construire de larges segments de route aérienne. Malheureusement, cette solution est à exclure en raison de son coût.

On prévoit que d'autres groupes exerceront des pressions pour qu'on réduise la limite de vitesse, alors que la plupart des automobilistes et des transporteurs commerciaux demandent le contraire. Ces différentes perspectives reflètent deux réalités : (i) l'évolution de Calgary en tant que carrefour intérieur d'approvisionnement et de distribution pour les produits manufacturés livrés au port de Vancouver en provenance des pays de la région du Pacifique et d'ailleurs; (ii) les attentes du public, qui désire que le Canada protège l'intégrité écologique de son premier parc national, un site du patrimoine mondial, symbole international des grands espaces sauvages canadiens, à l'origine d'une industrie touristique de plusieurs millions de dollars en Alberta.

3.6.5 Leçons à retenir

Voici quelques leçons à tirer de ce processus :

- Il est essentiel que PC communique clairement les objectifs prioritaires déjà établis pour le projet : améliorer la sécurité des automobilistes, favoriser l'intégrité des espèces sauvages et des écosystèmes et réduire le goulot d'étranglement économique.
- Il est important de ramener les attentes des intervenants dans la limite des ressources disponibles et de se préparer de façon réaliste à établir des priorités.
- Il faut empêcher la véritable science de l'environnement d'être submergée par l'idéologie, la rhétorique et la défense des divers intérêts. En fin de compte, c'est la raison qui doit l'emporter.
- PC doit être prêt à consacrer plus d'efforts à la communication et à la consultation afin de conclure le processus de planification et d'évaluation de la Transcanadienne par une position défendable.

3.7 Discussions sur les études de cas

Voici quelques questions proposées pour orienter les discussions sur les études de cas :

- Quels sont les facteurs (les occasions saisies) qui ont assuré la réussite de votre EE?
- Quels obstacles avez-vous dû surmonter?
- Comment avez-vous convaincu les décideurs de la valeur de l'EE?
- Quelles sont les principales leçons à tirer de l'expérience?

Voici les principaux enjeux abordés au cours des discussions.

- **La création d'occasions de promouvoir le DD** – Moins de un demi pour cent des EE sont des examens en commission, et les spécialistes des EE ne disposent pas de tous les mécanismes offerts aux commissions pour atteindre les objectifs de DD. On se demande si ces projets auraient pu connaître un succès comparable s'ils avaient fait l'objet d'examens environnementaux préalables *normaux*. On propose la création de « micro-commissions » pour évaluer les petits projets, un mécanisme qui pourrait favoriser la participation du public et élargir la portée de l'examen des objectifs de DD. Les réunions de l'« envirogroupe » du G8 et le Groupe consultatif public sur le projet du récif Randle sont deux exemples de

- participation du public dans des évaluations environnementales réalisées sans l'intervention d'une commission.
- **La définition de buts et d'objectifs clairs** – En énonçant clairement les buts et les objectifs, à l'aide d'une expression telle que « N'emporte rien avec toi, ne laisse rien derrière toi », on contribue à cibler le projet.
 - **L'intégration précoce** – Il est absolument crucial d'intégrer le DD à l'EE dès le début du processus. C'est à la première étape de l'EE, celle de la planification environnementale, que le DD doit être pris en compte.
 - **La définition de la durabilité** – Dans certains cas, il est impossible de dire « non » à un projet ou à un développement, quels que soient les coûts environnementaux. Dans cette situation, certains se demandent si l'EE peut vraiment mener à la durabilité. Par ailleurs, on signale que la définition de la durabilité peut varier avec le temps : une solution considérée un jour comme non durable ou inacceptable peut devenir une option privilégiée. Dans d'autres cas, on peut se satisfaire d'un projet imparfait (dont les risques environnementaux sont atténués par l'EE, mais qui ne respecte quand même pas nécessairement les critères de durabilité) si le report de l'intervention pose des risques trop élevés (« ne pas laisser la perfection être l'ennemie du bien »).
 - **L'influence sur les futurs projets et l'importance d'un engagement des instances de haut niveau** – En témoignant d'un engagement continu des instances de haut niveau envers la protection de l'environnement, l'EES du Sommet du G8 a fortement influé sur les projets subséquents. L'EES a entraîné des centaines d'examen préliminaires et de suivi, qui ont abouti au projet d'Héritage environnemental du Sommet du G8. L'engagement des instances de haut niveau a sensibilisé les autres employés qui contribuaient au projet aux conséquences environnementales de leurs gestes; en outre, la vaste formation sur l'intendance qu'ils ont reçue a permis à chacun de disposer des renseignements nécessaires pour réaliser ses tâches de la façon la plus consciencieuse, sécuritaire et durable possible. L'engagement des instances de haut niveau, une caractéristique commune aux trois études de cas, est reconnu comme un élément essentiel de la réussite d'une EE.
 - **L'importance du suivi** – Il est important d'assurer le suivi des projets, surtout lorsque la santé humaine est en jeu.
 - **La mesure des avantages** – Il est souvent difficile de mesurer les résultats et les avantages du DD, surtout lorsqu'il s'agit d'examiner la valeur ajoutée par des réalités abstraites comme la participation du public. Toutefois, la communication des résultats et des avantages peut aider à sensibiliser les intervenants aux avantages de l'EE et du DD dès le début du processus.
 - **Les examens préliminaires et les analyses détaillées** – Toutes les EE présentées dans le cadre de l'atelier sont allées plus loin que l'examen préliminaire typique et, dans certains cas, une partie des principaux éléments de l'EE se sont déroulés hors du contexte de l'examen préliminaire. Dans de tels cas, comment faire le lien entre l'examen préliminaire et l'analyse détaillée? Ce n'est pas facile. Parfois, le mieux à faire est d'inclure un renvoi à l'examen de la durabilité dans le processus et les documents d'EE. L'important est de prendre une décision

- éclairée et non pas que cette décision découle obligatoirement d'une EE ou d'un autre processus.
- **Les paradigmes contradictoires** – Les ministères fédéraux tels que Parcs Canada (PC) peuvent se trouver devant des paradigmes apparemment contradictoires : bien que le DD soit généralement admis comme objectif des politiques gouvernementales, il est parfois plus pertinent de placer l'intégrité écologique en priorité dans certains contextes (p. ex. les parcs nationaux). PC résout cette contradiction apparente en faisant de l'intégrité écologique l'une de ses priorités, mais pas *la seule*. PC est tenu d'examiner d'autres priorités, en plus de l'intégrité écologique. Avec le temps, il faudra peut-être revoir l'équilibre acceptable entre les avantages et les inconvénients.
 - **La mesure dans laquelle l'EE favorise le DD** – Dans bien des cas, l'EE se limite à réduire les dommages causés à l'environnement, une condition nécessaire au DD, mais insuffisante. On ne peut dire que les objectifs de l'EE sont parfaitement favorables au DD que si l'EE parvient à optimiser les avantages environnementaux.
 - **L'exploitation des possibilités** – Il est important que les spécialistes de l'EE ne se limitent pas au mandat parfois restreint de l'EE de chaque projet, mais recherchent les possibilités d'en retirer des renseignements utiles aux autres organismes. Réciproquement, ils doivent demander à ces organismes de participer aux évaluations en offrant les renseignements dont ils disposent ou en jouant un rôle de gestion.

4 Discussion dirigée sur l'utilisation de l'EE dans la promotion du DD

Les études de cas présentées à l'atelier partagent plusieurs caractéristiques propres à faire de l'EE un outil efficace de promotion du DD :

- l'intégration de l'EE dès les premières étapes du processus de planification;
- une vaste participation du public, encouragée par les AR;
- une évaluation favorisant la conception réfléchie plutôt que les simples tentatives d'éviter les dommages;
- l'établissement dans l'EE d'objectifs clairs.

On propose une série de questions dans le but de faciliter la discussion en plénière sur l'utilisation de l'EE dans la promotion du DD :

- Comment peut-on promouvoir ces caractéristiques?
- Les spécialistes possèdent-ils les outils nécessaires pour le faire? Que leur manque-t-il?
- Les avantages de l'utilisation de l'EE dans la promotion du DD sont-ils clairs aux yeux des décideurs? Doit-on mieux les communiquer?
- Question aux présentateurs : est-il possible de reproduire les conditions qui vous ont permis de réussir?
- Comment les ministères peuvent-ils rapprocher l'EE et la promotion du DD?
- Quelles autres mesures l'ACEE pourrait-elle prendre pour promouvoir les pratiques exemplaires?

Voici les principaux enjeux abordés durant cette discussion dirigée.

- **Le changement culturel** – Le DD est un mode de pensée; il nous faut un changement culturel pour adopter cette nouvelle approche, élaborer les outils et les procédures nécessaires et favoriser la collaboration et le soutien essentiels. Le DD intègre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux pertinents; une nouvelle culture doit favoriser l'intégration des avantages afin de créer une situation favorable à tous dans chacun de ces domaines. Il faut consacrer du temps et des efforts pour réaliser des changements culturels, mais, si nous y arrivons, le DD deviendra un aspect normal de notre culture. Il y a différentes façons d'aborder le changement culturel, mais l'incitation au changement doit venir *à la fois* de la tête *et* de la base. À ce sujet, il est utile de consulter le livre *The Tipping Point: How Little Things Can Make a Big Difference* (Malcolm Gladwell, 2001), qui examine comment, quand et pourquoi les changements culturels surviennent dans une société.
- **Les difficultés associées à l'intégration précoce de l'EE** – Bien que le principe de l'intégration de l'EE dès les premières étapes du processus soit de toute évidence solide, certains ingénieurs-constructeurs présentent un *concept* plutôt qu'un projet architectural complet au moment de l'EE. Dans ce cas, le spécialiste de l'EE fait face à un dilemme : il peut soit réaliser l'examen préalable en principe, en se basant sur le concept proposé, soit

attendre le projet détaillé, au risque que plusieurs décisions irrévocables aient déjà été prises entre-temps. Pour résoudre ce problème, on peut notamment envisager de définir les valeurs de protection environnementales non négociables à l'étape du concept et, une fois le projet architectural terminé, vérifier que ces valeurs sont bel et bien protégées.

- **L'engagement envers l'EE et le DD** – Dans sa SDD, TPSGC s'est engagé à utiliser systématiquement l'EE pour favoriser le DD. Si les autres ministères en faisaient autant, on verrait augmenter le nombre de projets dans lesquels l'EE et le DD sont complémentaires.
- **La possibilité de sortir du cadre de l'EE** – Pour intégrer le DD au processus d'EE, il est important de réaliser qu'on peut sortir du cadre étroit de l'EE. Malgré tous les efforts qu'on déploie pour atténuer ou réduire au minimum les impacts au moyen d'une EE, on ne favorise pas nécessairement le DD. Pour favoriser le DD, il est essentiel de penser à la « valeur ajoutée », à *dépasser* la simple réduction des dommages pour contribuer réellement à améliorer l'environnement à long terme. Dans tous les projets comme dans notre raisonnement quotidien, il faut sans cesse se demander : « Comment puis-je faire en sorte que ce projet contribue au DD? Comment améliorer la situation et non seulement freiner la dégradation de l'environnement? Quelle sorte de contribution puis-je apporter? » Il est plus facile d'adopter cette approche lorsque l'AR est le promoteur ou le bailleur de fonds du projet. Les organismes de réglementation auront parfois de la difficulté à accepter cette approche, car ils ne peuvent obliger les gens à faire plus que ce que la réglementation exige.
- **L'EE en tant qu'élément du DD** – L'EE n'est qu'un des éléments du DD, concept beaucoup plus large qui comprend, outre les facteurs environnementaux, les facteurs économiques et sociaux. En soi, l'EE ne mène pas automatiquement au DD, mais il en est une composante essentielle.
- **Les effets cumulatifs** – Pour s'attaquer aux effets cumulatifs, il faut parfois recourir à des solutions originales, en compensant par exemple les pertes environnementales d'un secteur par des gains environnementaux dans un autre secteur (p. ex. un montant d'argent en remplacement d'espaces verts ou la création d'un fonds d'assainissement).
- **Le partage des meilleures pratiques** – Les spécialistes de l'EE profiteraient grandement de la tenue d'autres ateliers comme celui-ci pour continuer à partager leurs meilleures pratiques et à discuter des liens entre l'EE et le DD.

5 Mot de la fin

Peter Sherhols, directeur, Analyse des politiques de l'ACEE, conclut l'atelier en remerciant les conférenciers et le facilitateur. Il invite les participants à apporter leurs commentaires sur l'atelier et annonce qu'un atelier semblable, portant sur les EES, se tiendra en février 2004. En réponse aux participants qui se disent intéressés à poursuivre les discussions dans le cadre de futurs ateliers, il signale que l'Agence examinera la possibilité d'organiser à nouveau ce type de réunion afin de développer davantage les idées ébauchées aujourd'hui.

ANNEXE 1 – Programme de l'atelier

ATELIER DE L'ACEE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le 21 novembre 2003

Monterey Inn Resort & Conference Center
2259, promenade Prince Of Wales, Ottawa (Ontario)

Programme préliminaire

8 h	Petit déjeuner continental
9 h	Ouverture – Aperçu du programme et des aspects techniques de l'atelier
9 h 05	Mot de bienvenue – Robert Connelly, vice-président, Élaboration des politiques, ACEE
9 h 15	Stephen Hazell, principal conférencier – La relation entre le DD et l'EE
10 h 20	<i>Pause</i>
10 h 35	Introduction aux présentations des études de cas
10 h 40	Présentations des études de cas : <ul style="list-style-type: none"> i) Projet de mine de Voisey's Bay (Brian Torrie, ACEE) ii) Sommet du G8 de Kananaskis (Bruce Leeson, Parcs Canada) iii) Assainissement des sédiments contaminés du récif Randle (Sheila Allan, Environnement Canada)
11 h 40	Discussion en groupes sur les études de cas
12 h 15	<i>Déjeuner (sur place)</i>
13 h 30	Présentations des études de cas : <ul style="list-style-type: none"> i) Projet d'agrandissement du Centre de congrès de Vancouver (Keith Grady, Infrastructure Canada) ii) Reconstruction de l'immeuble du 740, rue Bel-Air (Isabelle Roy, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) iii) Élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans le parc national Banff (Bruce Leeson, Parcs Canada)
14 h 30	Discussion en groupes sur les études de cas
15 h	<i>Pause</i>
15 h 15	Discussion dirigée sur l'utilisation de l'EE dans la promotion du DD
16 h 30	Mot de la fin – Peter Sherhols

ANNEXE 2 – Liste des participants à l'atelier

Nom	Poste	Organisme	Courriel
Bill Aird	Agent principal, Environnement, Direction de l'infrastructure ferroviaire	Office des transports du Canada	bill.aird@cta-otc.gc.ca
Shelia Allan	Section de l'évaluation environnementale	EC – Région de l'Ontario	Sheila.Allan@ec.gc.ca
Gary Anka	Conseiller principal en matière de politiques	RNCan	Gary.Anka@nrcan-rncan.gc.ca
Gerry Augusta	Agent principal d'évaluation environnementale, Direction de la gérance environnementale	Ministère de la Défense nationale	augusta.gr@forces.gc.ca
Catherine Badke	Agente principale d'évaluation environnementale, Bureau des affaires environnementales	RNCan	cbadke@nrcan.gc.ca
Jill Baker	Direction de l'évaluation environnementale	Environnement Canada	Jill.Baker@ec.gc.ca
Samir Basaria	Conseiller en SDD/DDOG, Programme pour l'environnement et le développement durable, Dir. gén. du prog. des biens immobiliers	TPSGC	Samir.Basaria@pwgsc.gc.ca
Juergen Baumann	Coordonnateur environnemental	Vancouver Port Authority	juergen.baumann@portvancouver.com
Judy Bennett	Spécialiste de l'environnement	Office national de l'énergie	jbennett@neb-one.gc.ca
Jacqueline Bilodeau	Spécialiste en évaluation environnementale et coordonnatrice du Registre public de la LCEE, Unité de l'évaluation et de la conformité environnementales	Agence canadienne de développement international	jacqueline_bilodeau@accid-cida.gc.ca
Julie Boucher		ACEE	julie.boucher@ceaa-acee.gc.ca
Gilles Brasseur	Agent de réglementation de l'environnement, Services de l'environnement	TPSGC	Gilles.Brasseur@PWGSC.GC.CA
François Bregha	Facilitateur	Stratos Inc.	fbregha@stratos-sts.com
Bill Bunker	Agent d'évaluation et de surveillance de l'environnement, Programme Canada-Ontario sur les travaux d'infrastructure	Industrie Canada	bunker.bill@ic.gc.ca
Carol Burchill	Conseillère en politiques de développement durable, Direction des politiques environnementales et des stratégies de développement durable	MAECI	Carol.Burchill@dfait-maeci.gc.ca
Neal Burnham	Direction des politiques environnementales et des stratégies de développement durable (SDD)	MAECI	neal.burnham@dfait-maeci.gc.ca
Diane Campbell	Directrice, Évaluation environnementale	Environnement Canada	diane.campbell@ec.gc.ca
Jennifer Clark	Analyste subalterne des politiques	ACEE	jennifer.clark@ceaa-acee.gc.ca
Robert Connelly	Vice-président, Élaboration des politiques	ACEE	robert.connely@ceaa.gc.ca
Vanessa Cook	Conseillère principale en matière de politiques	ACEE	vanessa.cook@ceaa-acee.gc.ca

Nom	Poste	Organisme	Courriel
Carla Cowling	Analyste environnementale, Bureau de l'environnement, Direction générale des politiques stratégiques	Agriculture et Agroalimentaire Canada	cowlingc@agr.gc.ca
John Dauvergne	Direction des affaires environnementales	Industrie Canada	dauvergne.john@ic.gc.ca
Yvonne Devine	Agente de développement de l'innovation	Agence de promotion économique du Canada atlantique	Yvonne.Devine@acoa-apec.gc.ca
Elise Dhaussy	Conseillère principale en communication	ACEE	elise.dhaussy@ceaa-acee.gc.ca
Peter Dolan	Gestionnaire de projet, Services d'architecture et de génie	TPSGC	Peter.Dolan@pwgsc.gc.ca
Diane Fraser	Agente d'évaluation environnementale	Secrétariat du CRSNG	diane.fraser@nserc.ca
Keith Grady		Infrastructure Canada	
Barry Halliday	Programme de formation accélérée pour les économistes	ACEE	barry.halliday@ceaa-acee.gc.ca
J.P. (Jery) Hayes	Chercheur	Agriculture et Agroalimentaire Canada	hayesj@agr.gc.ca
Stephen Hazell	Directeur général	Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada	shazell@cpaws.org
Karla Heath	Rapporteuse	Stratos Inc.	kheath@stratos-sts.com
Chris Jalkotzy	Spécialiste technique en conception durable, Services de l'environnement	TPSGC	Chris.Jalkotzy@pwgsc.gc.ca
Martha Johnson	Analyste des politiques environnementales	AINC	johnsonma@ainc-inac.gc.ca
Wayne Johnson		ACEE	wayne.johnson@ceaa-acee.gc.ca
Tom Kagi	Assistant des spécialistes de l'environnement, Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient	Agence canadienne de développement international	tom_kagi@acdi-cida.gc.ca
Heather Kennedy	Services de l'environnement	TPSGC	Heather.Kennedy@pwgsc.gc.ca
Ray Lamoureux		ACEE	ray.lamoureux@ceaa-acee.gc.ca
Carole Lavigne	Conseillère régionale – Ententes et partenariats, Direction générale des programmes et services	Développement des ressources humaines Canada	carole.lavigne@hrdc-drhc.gc.ca
Bruce Leeson	Spécialiste scientifique principal en évaluation environnementale	Parcs Canada	Bruce.Leeson@pc.gc.ca
Yanick Matteau	Conseiller principal en évaluation environnementale, Programmes environnementaux	Transports Canada	MATTEAY@tc.gc.ca
Diane McClymont Peace	Conseillère principale en santé environnementale, Services d'évaluation de la santé environnementale	Santé Canada	diane_mcclymont-peace@hc-sc.gc.ca
Cara McCue	Gestionnaire en évaluation environnementale	Transports Canada	MCCUEC@tc.gc.ca
Livain Michaud	Chef d'équipe par intérim, Bureau des affaires gouvernementales	Ressources naturelles Canada	lmichaud@RNC.gc.ca
Louis-Philippe Mousseau	Direction générale des Amériques	ACDI	louisphilippe_mousseau@acdi-cida.gc.ca
Valancy Reynolds	Analyste subalterne des politiques	ACEE	valancy.reynolds@ceaa-acee.gc.ca

Nom	Poste	Organisme	Courriel
Suzie Roy	Conseillère en environnement, Direction générale des opérations régionales	Développement économique Canada	SUZIE.ROY@dec-ced.gc.ca
Isabelle Roy	Services de l'environnement	TPSGC	Isabelle.Roy2@tpsgc.gc.ca
Mandy Sarfi	Conseillère en environnement	MDN	sarfi.ml@forces.gc.ca
Anne Séguin		GRC	anne.seguin@rcmp-grc.gc.ca
Peter Sherhols	Directeur, Analyse des politiques	ACEE	peter.sherhols@ceaa-acee.gc.ca
Jaye Shuttleworth	Directrice, Direction des politiques environnementales et des stratégies de développement durable	MAECI	jaye.shuttleworth@dfait-maeci.gc.ca
Julie Smith-Drury	Gestionnaire, Évaluation des programmes et rapports, Bureau du développement durable	Santé Canada	julie_smith-drury@hc-sc.gc.ca
Sarah Tait	Agente d'évaluation environnementale	Secrétariat du CRSNG	sarah.tait@nserc.ca
Tamara Taub	Agente environnementale, Services de l'environnement	TPSGC	Tamara.Taub@pwgsc.gc.ca
Dominique Tonetti	Analyste environnementale, Services de l'environnement	TPSGC	Dominique.Tonetti@pwgsc.gc.ca
Brian Torrie		ACEE	Brian.Torrie@ceaa-acee.gc.ca
Liviu Vancea	Conseiller principal en matière de politiques, Protection de l'environnement, Développement durable et Affaires internationales	Ressources naturelles Canada	Liviu.Vancea@nrca-nrcan.gc.ca

ANNEXE 3 – Notes biographiques sur le principal conférencier et les présentateurs des études de cas

Notes biographiques sur le principal conférencier

Stephen Hazell

Stephen Hazell, directeur général national sortant de la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada (SPPSNC), possède plus de 18 ans d'expérience dans les domaines du droit et de la pratique de l'évaluation environnementale et des politiques connexes. La SPPSNC participe régulièrement aux évaluations environnementales effectuées en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, des processus de revendications globales et des lois provinciales sur l'EE. Elle a notamment pris part aux dossiers du Sommet du G8 de Kananaskis, du développement du lac Moraine dans le parc national Jasper, de l'établissement de la route d'hiver du parc national Wood Buffalo et du développement minier dans le bassin hydrographique de la rivière Nahanni Sud. Récemment, Stephen a siégé au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre de communes à titre de consultant principal pour le rapport intitulé *Le développement durable et l'évaluation environnementale : Au-delà du projet de loi C-9*.

De 1995 à 2000, Stephen a occupé le poste d'avocat général principal chez Marbek Resource Consultants. Ses fonctions l'ont amené à fournir des conseils sur des questions d'évaluation environnementale à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, à certains ministères fédéraux et à d'autres clients. De 1992 à 1995, Stephen a dirigé l'équipe de l'ACEE responsable de l'élaboration des règlements associés à la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. De 1989 à 1992, il a siégé au Comité canadien des ressources arctiques à titre de directeur général et avocat général. Dans le cadre de ses fonctions, il a coprésidé un caucus national de juristes spécialistes des questions environnementales et de militants écologistes qui ont réussi à faire adopter un texte législatif fédéral sur l'évaluation environnementale (devenu par la suite la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*). Auparavant, il a été avocat général de la Fédération canadienne de la faune. À ce titre, il a été à l'origine des poursuites judiciaires intentées dans l'affaire du projet Rafferty-Alameda, dans laquelle le tribunal fédéral a d'abord statué que le *Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement* était une loi d'application générale.

Stephen est titulaire d'une maîtrise ès sciences en phytoécologie de l'Université de Toronto et d'un diplôme en droit de l'Université Queen's. Il est membre en règle du Barreau du Haut-Canada depuis 1983. En juin 1999, il a publié un livre sur l'EE au Canada, intitulé *Canada vs The Environment: Federal Environmental Assessment 1984-1998*.

Notes biographiques sur les présentateurs des études de cas

Sheila Allan – Environnement Canada

Sheila Allan œuvre dans le domaine de l'évaluation environnementale depuis 1996. En tant que spécialiste de l'EE et coordonnatrice régionale de l'EE, elle possède une vaste expérience dans la réalisation et l'examen des évaluations environnementales pour le compte d'Environnement Canada. En 2002, elle a reçu le Prix national accordé par le Ministère à un spécialiste de l'EE.

Keith Grady – Infrastructure Canada

Keith Grady travaille depuis quinze ans dans le domaine de l'EE, principalement à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. En 1998, réalisant qu'il lui manquait certaines notions sur le fonctionnement normal des évaluations, il est retourné aux études pour obtenir une maîtrise en gestion et EIE de l'Université de Manchester. Depuis décembre 2002, il occupe le poste de coordonnateur environnemental principal à Infrastructure Canada.

Bruce Leeson – Parcs Canada

Bruce Leeson vit et travaille dans les Rocheuses depuis 1969. Après avoir obtenu son doctorat de l'Université Montana State en 1972, il a occupé le poste de spécialiste scientifique en environnement à Parcs Canada, où il travaille toujours. Ses fonctions l'ont surtout amené dans les parcs nationaux de l'Ouest et du Nord canadiens. Le travail de Bruce porte principalement sur les questions de planification environnementale, d'évaluation des impacts et d'intendance inhérentes à la gestion de l'évaluation des aires protégées. Récemment, M. Leeson a été nommé directeur des Affaires environnementales à l'occasion du Sommet du G8, qui s'est tenu à Kananaskis en 2002. Bien qu'il soit depuis retourné à ses fonctions de spécialiste scientifique principal en évaluation environnementale à Parcs Canada, région de l'Ouest, Bruce poursuit son engagement à l'égard du Sommet du G8, puisqu'il est conseiller environnemental principal du projet Héritage environnemental du Sommet du G8 de Kananaskis.

Isabelle Roy – Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Isabelle Roy travaille dans le domaine de l'environnement depuis six ans, dont trois chez Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Biologiste de formation, elle réalise et coordonne des évaluations environnementales pour son ministère et répond aux demandes d'autres ministères. Elle a principalement œuvré dans le secteur de l'immobilier et des infrastructures de services.

Brian Torrie – Agence canadienne d'évaluation environnementale

Brian Torrie occupe actuellement le poste de directeur intérimaire de l'évaluation des projets à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Il est récemment revenu à l'Agence après avoir passé les quatre dernières années en affectation à Citoyenneté et Immigration Canada, à Affaires indiennes et du Nord Canada et au ministère des Finances. Auparavant, il avait travaillé à l'Agence de 1993 à 1999, où son dernier poste était celui de directeur de la commission conjointe d'examen dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de Voisey's Bay.

ANNEXE 4 – Documentation des exposés

Présentation de Stephen Hazell

**ATELIER DE L'ACEE
LE 21 NOVEMBRE 2003**

**LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET
L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE**

STEPHEN HAZELL

INTRODUCTION

- L'EE et le DD – contexte
- Une approche de l'EE basée sur les résultats
- Défis posés par l'utilisation de l'EE comme outil de DD
- Utilisations réussies de l'EE comme outil de DD
- L'atteinte de résultats grâce à l'EE
- Un défi pour les spécialistes de l'EE

UNE APPROCHE AXÉE SUR LES RÉSULTATS

- On a toujours tenté de respecter les exigences du *processus* d'EE (Mea culpa!)
- Il faut mettre l'accent sur l'atteinte de *résultats* (avantages environnementaux attribuables à l'EE, aux améliorations du DD dans les projets)
- Il faut démontrer que l'EE peut contribuer au respect d'autres engagements du gouvernement (Kyoto, biodiversité, espèces sauvages)

DÉFINITIONS DE LA LCEE

- DD : « Développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. »
- EE : « Évaluation des effets environnementaux d'un projet. »

CONTEXTE DE L'EE ET DU DD

- L'EE n'est qu'un des outils du DD
- Il y en a d'autres :
 - les instruments économiques
 - les approches réglementaires
 - les stratégies de développement durable
 - les approches volontaires
- L'EE du projet (propre au site) peut-elle servir à atteindre les objectifs de DD?
- Les EE régionales et cumulatives sont-elles utiles?

PRÉAMBULE DE LA LCEE

- Attendu que le gouvernement fédéral vise au développement durable par des actions de conservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement ainsi que de promotion d'une croissance économique de nature à contribuer à la réalisation de ces fins
- Attendu que l'évaluation environnementale constitue un outil efficace pour la prise en compte des facteurs environnementaux dans les processus de planification et de décision, de façon à promouvoir un développement durable

OBJET DE LA LCEE

- Veiller à ce que les projets soient étudiés avec soin et prudence avant que les autorités fédérales prennent des mesures à leur égard, afin qu'ils n'entraînent pas d'effets environnementaux négatifs importants
- Inciter les AR à favoriser un développement durable propice à la salubrité de l'environnement et à la santé de l'économie

RÉSULTATS OU PROCESSUS

- L'EE est-elle vraiment une façon « efficace » d'intégrer les facteurs environnementaux :
 - à la prise de décisions?
 - à la planification?
 - de façon à promouvoir le DD?
- L'efficacité n'est-elle pas synonyme de bons processus et de bons résultats?

RÉSULTATS POSITIFS DE L'EE ET DU DD

- Conformité assez satisfaisante aux exigences de la LCEE
- L'EE de projet est pratique courante dans tous les ministères fédéraux
- Les décideurs connaissent bien l'EE et le DD
- L'atténuation des effets environnementaux néfastes des projets a largement profité à l'environnement

FAIRE DE L'EE UN OUTIL EFFICACE DE DD – DÉFIS

- Démontrer les avantages environnementaux (et socio-économiques) de l'EE
- Mesurer ces avantages
- Convaincre les promoteurs de la valeur de l'EE
- Convaincre les décideurs de la valeur de l'EE
- Favoriser une participation constructive du public

DÉMONTRER LES AVANTAGES

- L'EE doit être plus qu'une question de respecter les exigences du processus et de fournir des renseignements exacts aux décideurs
- Il faut clairement démontrer les avantages environnementaux du projet, par exemple :
 - le nombre de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre évitées
 - le nombre d'hectares d'habitat essentiel aux espèces en péril qui sont protégés
- Les cas étudiés ont-ils eu ces avantages?

MESURER LES AVANTAGES

- Le critère de l'importance dans la LCEE – une monnaie dévalorisée
- Le jugement professionnel remplace trop souvent les renseignements pertinents (p. ex. GSX, lac Moraine)
- Les spécialistes ont besoin d'un accès amélioré aux bases de données et aux outils
- Pour mesurer les avantages, il faut une série d'indicateurs normalisés

CONVAINCRE LES DÉCIDEURS

- La LCEE s'applique bien au petits projets, mais que dire des résultats?
- On hésite à soumettre les grands projets à une EE (Belledune)
- Il est difficile d'opposer les avantages économiques (emplois) aux dommages écologiques
- Comment franchir la distance hiérarchique ou géographique entre les spécialistes de l'EE et les décideurs?

CONVAINCRE LES PROMOTEURS DE LA VALEUR DE L'EE

- L'application de la LCEE à la dernière minute frustre les promoteurs
- L'EE porte sur l'élimination des conséquences graves et l'atténuation des dommages au lieu de viser une conception judicieuse
- L'EE fait rarement partie des processus de planification de l'utilisation des terres
- Faut-il obliger les promoteurs à recueillir des données qui devraient être gérées par le gouvernement?

FAVORISER LA PARTICIPATION DU PUBLIC

- Les groupes intéressés croient souvent que l'EE n'est qu'un écran de fumée
- Les ressources et l'expertise des groupes intéressés posent toujours un problème
- Les modifications apportées à la LCEE (2003) prévoient le financement des études approfondies des participants, ce qui devrait aider

OBTENIR DES RÉSULTATS

- Les modifications apportées à la LCEE (2003) devraient faciliter les approches basées sur les résultats :
 - Précisions sur l'autorité en ce qui a trait aux mesures d'atténuation (art. 37)
 - Les exigences relatives aux programmes de suivi devraient faciliter un processus d'apprentissage sur les mesures d'atténuation qui produisent des résultats (art. 38)

OBTENIR DES RÉSULTATS : BESOINS

- Perfectionner les renseignements (p. ex. bases de données) et les outils
- Améliorer l'accès des spécialistes aux renseignements et aux outils
- Employer le Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE)?
- Nouvelles ressources pour les spécialistes, réallocation des ressources existantes

OBTENIR DES RÉSULTATS : BASES DE DONNÉES ET OUTILS

- Accès aux bases de données à échelle réduite :
 - répartition et abondance des espèces sauvages (en particulier les espèces en péril et les habitats essentiels)
 - charge des polluants atmosphériques et aquatiques provenant d'autres projets du même bassin hydrographique ou atmosphérique
- Amélioration des outils et des modèles ou de leur accessibilité afin de rendre possible le calcul :
 - des émissions de gaz à effet de serre pour les bâtiments, l'exploitation forestière, l'assèchement des terres humides, etc.
 - des effets des routes et d'autres développements linéaires sur les espèces sauvages et leur habitat

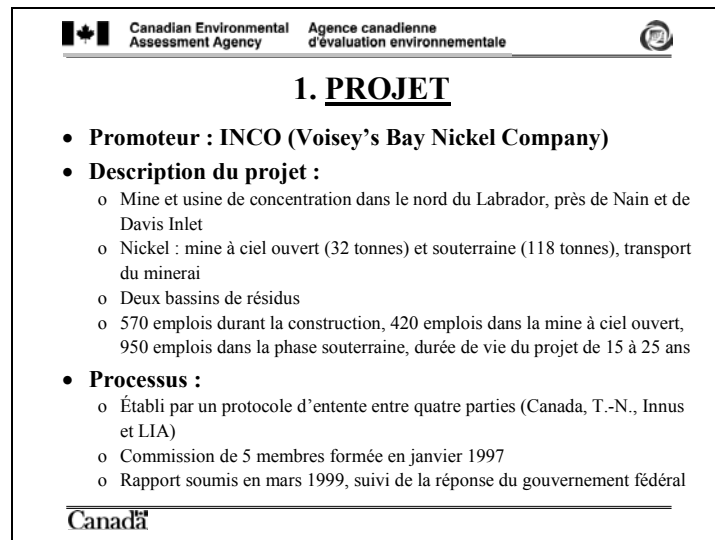
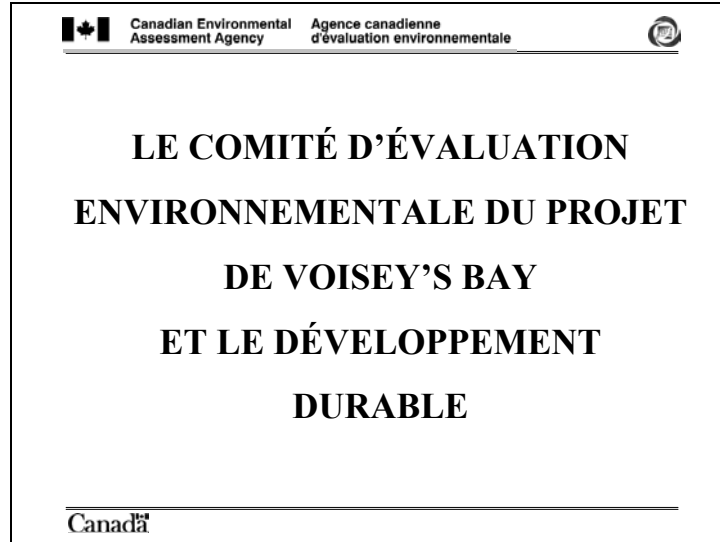
OBTENIR DES RÉSULTATS : GÉRER LES RISQUES JURIDIQUES




- Les menaces de poursuites par les ONG, les collectivités autochtones et les promoteurs sont réelles
- Ces poursuites concernent généralement les 10 pour cent de projets les plus gros
- Pourrait-on transférer les ressources des EE de projets dont les résultats sont maigres et les risques juridiques faibles à des EE qui peuvent produire des résultats (p. ex. examens préalables par catégorie)?

DÉFIS POUR LES SPÉCIALISTES DE L'EE

- L'EE apportera une réelle contribution au DD lorsqu'elle produira des résultats probants en matière d'avantages écologiques, économiques et sociaux :
- Nombre de tonnes d'émissions de carbone évitées par suite de l'EE
- Nombre de tonnes de rejets de polluants atmosphériques ou aquatiques évitées
- Nombre d'hectares d'habitat des espèces sauvages qui sont protégés ou d'habitat dont l'efficacité est maintenue

Projet de mine de Voisey's Bay – Brian Torrie (Agence canadienne d'évaluation environnementale)






 Canadian Environmental Assessment Agency  Agence canadienne d'évaluation environnementale 

2. PRINCIPAUX ENJEUX

- **Droits des Autochtones – revendications territoriales et ententes sur les répercussions et les avantages**
- **Emplacement de la fonderie (portée)**
- **Transport – sur la banquise côtière**
- **Répercussions sur l'habitat du poisson, le caribou, les oiseaux**
- **Effets socio-économiques**




Canada

 Canadian Environmental Assessment Agency  Agence canadienne d'évaluation environnementale 

3. MÉTHODE RETENUE POUR INCORPORER LE DD

- **Le protocole d'entente définit les facteurs à considérer :**
 - o Prise en compte du DD
 - o Principe de précaution
 - o Nécessité de réaliser le projet
 - o Savoir autochtone


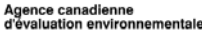

Canada

 Canadian Environmental Assessment Agency  Agence canadienne d'évaluation environnementale 

4. APPROCHE DU DD ADOPTÉE PAR LA COMMISSION

- **Respect de trois principes :**
 - o Préservation de l'intégrité des écosystèmes et maintien de la biodiversité
 - o Respect du droit des générations futures à une utilisation durable des ressources renouvelables
 - o Atteinte d'avantages sociaux et économiques durables et équitables


Canada


 Canadian Environmental Assessment Agency
 
 Agence canadienne d'évaluation environnementale
 

5. MÉTHODOLOGIE

- Directives de l'EIE
- EIE de VBNC
- Commentaires du public
- Commentaires du gouvernement – expertise et rôle de réglementation
- Commentaires des Autochtones
- Participation du public
- Conclusions et recommandations de la commission


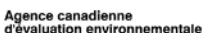

Canada


 Canadian Environmental Assessment Agency
 
 Agence canadienne d'évaluation environnementale
 

6. CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

- **Le projet peut aller de l'avant sans risquer de causer d'importants dommages aux écosystèmes ni de réduire la capacité des ressources renouvelables de subvenir aux besoins des générations actuelles et futures, mais il faut...**
 - o un système de gestion de l'environnement (SGE);
 - o des mesures d'atténuation et de surveillance;
 - o la collaboration entre VBNC, les Autochtones et le gouvernement.
- **Il y aura des effets positifs et négatifs, inégalement répartis, mais l'économie fondée sur la récolte n'est pas durable; des changements se produiront, quoi qu'on fasse.**
- **En ce qui a trait au principe de précaution, on recommande de régler les questions d'incertitude.**



Canada


 Canadian Environmental Assessment Agency
 
 Agence canadienne d'évaluation environnementale
 

7. AVANTAGES POUR LE DD

- **Le dialogue établi par le processus d'EE a amené à une collaboration sur les questions de DD**
- **Participation du public**
- **On a défini les principaux problèmes et mis en place des mesures d'atténuation**
- **L'information a permis de traiter des incertitudes, des préoccupations locales et des questions autochtones**



Canada

 Canadian Environmental Assessment Agency  Agence canadienne d'évaluation environnementale

8. OBSTACLES AU DD

- **Qualité de l'information – on n'a jamais assez de renseignements de base**
- **Prise en compte et incorporation du savoir autochtone**
- **Politique**
- **Incertitude due à l'évolution constante du projet**

Canada

 Canadian Environmental Assessment Agency  Agence canadienne d'évaluation environnementale

9. LEÇONS DE DD À RETENIR DE L'ÉVALUATION EN COMMISSION

- **On peut accepter l'incertitude et y répondre.**
- **On peut tenir compte du DD dès que le projet est clairement défini.**
- **Il est important que les AR signalent les aspects cruciaux du projet qui risquent d'avoir des effets sur les écosystèmes, mais c'est la commission qui doit traiter des répercussions globales du projet sur le DD.**
- **Il est difficile d'incorporer le savoir et les questions autochtones dans le contexte des revendications territoriales et des ententes sur les répercussions et les avantages.**

Canada

Sommet du G8 de Kananaskis (2002) – Bruce Leeson (Parcs Canada)

Description du projet

En juin 2002, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) était chargé d'accueillir le 28^e Sommet du G8 au Canada. Le G8 est un groupe informel composé de huit pays : le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Russie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis. Chaque année, depuis 1975, les dirigeants de ces pays et de l'Union européenne se rencontrent pour discuter de politiques économiques et étrangères d'importance mondiale. Lorsque le premier ministre Chrétien a annoncé, à la fin de l'été 2001, la tenue du Sommet du G8 dans la région de Kananaskis, en Alberta, des inquiétudes ont aussitôt été exprimées quant aux éventuelles répercussions néfastes que pourrait avoir cette réunion sur l'environnement. La région de Kananaskis, un espace sauvage protégé par la province de l'Alberta, adjacent au parc national Banff, est un lieu hautement estimé et très fréquenté par les Albertains. Le projet suscitait aussi des préoccupations et des objections à cause de ses répercussions possibles sur Calgary et les petites collectivités avoisinantes. Les plus récents sommets de dirigeants mondiaux avaient été perturbés par de violentes manifestations, lesquelles avaient endommagé l'environnement local, notamment à Seattle, à Gênes et à Québec. Ces préoccupations se sont intensifiées après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 à New York et à Washington. De toute évidence, il fallait prévoir d'importantes mesures de sécurité.

La stratégie retenue pour la tenue du Sommet consistait à loger et à réunir les dirigeants mondiaux et leurs proches collaborateurs pendant deux jours au village de Kananaskis, 90 km à l'ouest de Calgary. Cette délégation comprenait environ 450 personnes. Les nombreux autres délégués de soutien (on attendait entre autres jusqu'à 800 Américains et le même nombre de Japonais) logeraient à Calgary ou dans d'autres petites collectivités, comme Banff. En outre, l'activité des médias serait regroupée au Calgary Convention Center, où on prévoyait accueillir 2 500 représentants des médias canadiens et internationaux.

Pour assurer la sécurité, on avait retenu les services de près de 4 000 militaires du ministère de la Défense nationale (MDN) avec leur équipement de combat et 3 000 agents de la GRC capables de participer à des opérations de maintien de la paix et de répression des émeutes. Le service de police de Calgary, assisté de la GRC, serait responsable de l'ordre public dans la ville de Calgary. Il s'agissait de la plus vaste opération de sécurité jamais entreprise en temps de paix au Canada.

Pour la toute première fois, considérant les préoccupations locales et mondiales envers la protection de l'environnement, on a nommé un directeur des Affaires environnementales, qui devait participer à la planification du Sommet du G8 de 2002. La Direction des affaires environnementales était l'une des 13 directions requises pour préparer et mener à bien le Sommet. Le MAECI était la principale autorité responsable du respect de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Au départ, on a déterminé que le MAECI réaliserait une évaluation environnementale stratégique de l'ensemble du projet. Cette EES a servi à préciser quels étaient les lieux et les espèces vulnérables et

les heures critiques, puis à orienter tout le reste de la planification. Par la suite, le MDN et la GRC réaliseraient des examens environnementaux préalables des divers lieux et activités qui les concernaient directement. Comme ces évaluations portaient sur des projets relatifs à la sécurité, la plupart n'ont pas été soumises à un examen public. De nombreux autres ministères fédéraux ont participé à la planification, mais uniquement dans le cadre normal de leur mandat, ce qui n'a pas déclenché l'application de la LCEE. Même si plusieurs projets, comme l'installation d'un nouveau câble de télécommunication à fibres optiques, étaient extrêmement visibles, ils ont fait l'objet d'une évaluation environnementale suivant le processus habituel de Parcs Canada.

Méthode retenue pour incorporer les concepts de développement durable

Le programme environnemental du Sommet du G8 de Kananaskis comprenait cinq principales composantes :

1. la planification environnementale et l'évaluation des impacts sur l'environnement;
2. la formation en sécurité environnementale (EnviroSafe);
3. la tenue de réunions écologiques;
4. la diffusion et la consultation –intervenants environnementaux (Envirostakeholders);
5. l'Héritage environnemental.

Pour favoriser le développement durable, on a établi des objectifs basés sur les valeurs naturelles et sociales de la région, la technologie et les meilleures pratiques de gestion. La Direction des affaires environnementales du G8 a défini ces objectifs et les techniques d'exploitation associées avec l'aide de nombreux collaborateurs. Lorsque ces objectifs ont été approuvés par le directeur général, chaque membre du personnel du G8 (environ 350 personnes) a reçu de l'information et une formation sur sa responsabilité personnelle quant aux choix de bonne intendance à faire en prévision d'une réunion écologique. Vous trouverez certains des documents d'information en annexe; d'autres sont disponibles sur demande. Un programme de formation intensif, appelé EnviroSafe, a été conçu à l'intention des militaires et des agents qui occupaient des postes à l'extérieur, dans la région de Kananaskis. On a montré à plusieurs milliers d'employés comment réaliser leurs tâches de façon sécuritaire, à l'abri des dangers d'origine naturelle et, réciproquement, comment éviter de nuire à l'environnement par leur présence et leurs activités. Le programme de diffusion publique à l'intention des intervenants a présenté l'engagement, les stratégies et les techniques du G8 à l'égard de l'intendance au moyen de plusieurs douzaines de conférences, d'un site Web et d'un bulletin d'information mensuel distribué par la poste à 33 000 adresses.

Le MDN possédait déjà des protocoles de développement durable bien établis dans presque tous les aspects de ses responsabilités. Pour ce ministère, les nouveaux défis résidaient dans l'extrême vulnérabilité de l'emplacement de l'opération, la supervision du directeur des Affaires environnementales du G8 et l'observation constante de la part du public et des médias. Le MDN s'est doté d'un agent aux affaires environnementales, responsable à plein temps de son programme environnemental, et a confié à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada la tâche de

réaliser plusieurs examens préalables du site. La GRC, quant à elle, était peu au fait des questions de planification environnementale, d'évaluation des impacts et de développement durable. Elle a elle aussi nommé un agent aux affaires environnementales à plein temps, qui s'est très bien acquitté de sa tâche d'orienter les activités de la GRC en tenant compte des valeurs de bonne intendance de l'environnement. Le service de l'environnement de la Ville de Calgary a préparé un plan de protection de l'environnement pour les lieux et les services qui risquaient d'être menacés en cas de manifestation ou d'incident terroriste.

Avantages pour le développement durable

La planification environnementale, l'évaluation environnementale et les techniques de développement durable employées dans le cadre du Sommet du G8 de Kananaskis ont donné lieu à de nombreux avantages, aussi bien tangibles qu'intangibles :

- la protection de l'environnement naturel et social de la région de Kananaskis – il ne reste pratiquement rien pour témoigner de la tenue du Sommet à cet endroit;
- le Canada a établi une nouvelle norme internationale : les « réunions écologiques »;
- on a réduit la consommation de ressources au moyen de techniques d'intendance;
- des centaines de fonctionnaires, d'entrepreneurs et de fournisseurs de services ont été sensibilisés à leurs responsabilités et aux possibilités qui s'offrent à eux pour faire des choix d'intendance judicieux dans leur vie et leur travail;
- dans la région, le public a maintenant une nouvelle perception de ce que doivent et peuvent être la planification environnementale et le développement durable.
- Le projet Héritage environnemental du Sommet du G8 continuera de bénéficier directement à l'intégrité environnementale de la région de Kananaskis pendant nombre de décennies.

Obstacles et les défis

Aucun obstacle insurmontable ne s'est posé à l'intégration du développement durable au Sommet du G8 de 2002, à Kananaskis. Cependant, il vaut la peine de mentionner les points suivants :

- en dernière analyse, les exigences humaines ont quelque peu nui à l'atteinte de certains objectifs, comme par exemple : l'exigence de dernière minute d'un entrepreneur privé qui refusait de trier les déchets recyclables sans compensation financière supplémentaire; les objections des syndicats; les querelles de compétences; la promotion des causes individuelles;
- en rétrospective, la Direction des affaires environnementales du G8 aurait dû compter cinq ou six employés au lieu de trois;
- certaines personnes bien en vue, soucieuses de promouvoir leurs propres causes, se sont acharnées à poser des obstacles et à critiquer le travail des autres, aidées par les médias, qui se sont prêtés au jeu.

Leçons à retenir

1. Il est crucial que le personnel de direction à l'emploi du promoteur s'engage en connaissance de cause envers l'intendance environnementale et le développement durable. Cet engagement doit demeurer solide et être souvent renouvelé à l'endroit du personnel subalterne et des collaborateurs.
2. La planification environnementale, l'évaluation des impacts et l'intégration du développement durable doivent s'insérer au projet dès les premières étapes du processus de planification.
3. Il est primordial de disposer d'employés expérimentés ayant de fortes compétences techniques, une bonne capacité de communication, un jugement sûr et un caractère raisonnable.
4. Pour gagner la confiance des intervenants sceptiques, il est essentiel de diffuser et de partager l'information.
5. Il faut absolument établir un plan efficace de communication et de gestion des médias.

Pour de plus amples renseignements sur la planification environnementale, l'évaluation environnementale et le développement durable du Sommet du G8 de Kananaskis, veuillez contacter M. Bruce F. Leeson, directeur des Affaires environnementales du Sommet du G8 de Kananaskis (2002) à l'adresse suivante : bruce.leeson@pc.gc.ca ou au (403) 292-4438.

Assainissement des sédiments contaminés du récif Randle – Sheila Allan (Environnement Canada)

Contexte

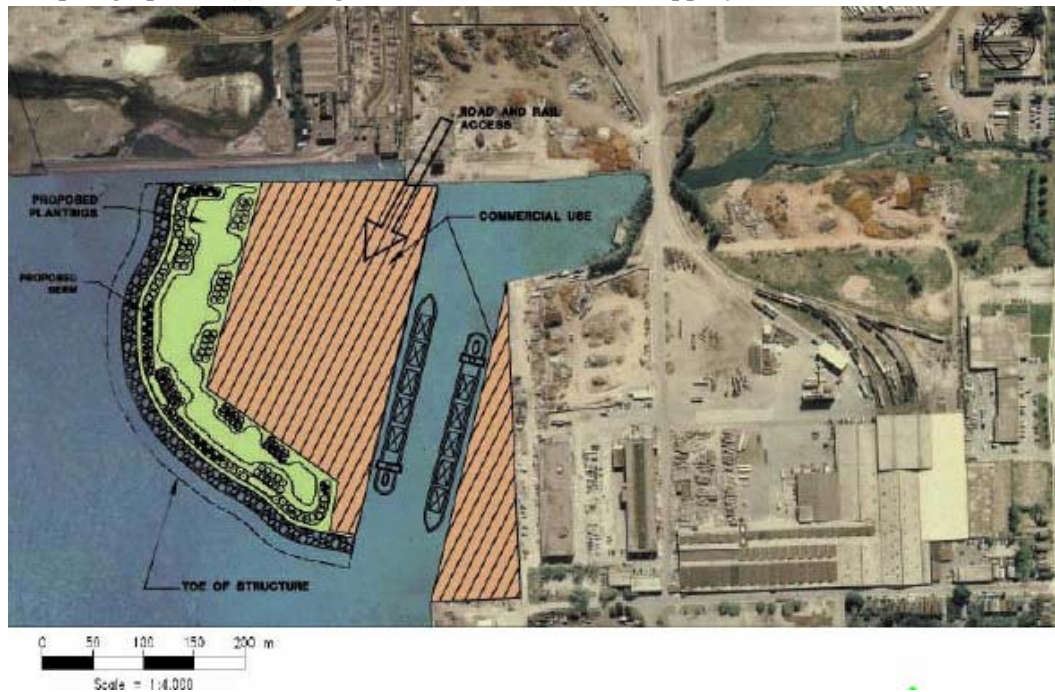
Le récif Randle, situé dans le port de Hamilton, à l'extrémité ouest du lac Ontario, est considéré comme l'une des zones sédimentaires contaminées les plus complexes et les plus polluées des Grands Lacs. Les sédiments du récif Randle renferment de très fortes concentrations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), principalement dues au goudron de houille qu'on y déversait autrefois. À cause des caractéristiques physiques du site, on y retrouve le plus fort potentiel de remise en circulation des contaminants de la rive sud du port de Hamilton. On sait que les HAP sont remis en circulation et remontent la chaîne alimentaire. L'assainissement du récif Randle est prioritaire dans le Plan d'assainissement (PA) du port de Hamilton, établi aux termes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Description du projet

La solution proposée pour l'assainissement du récif Randle consiste à construire une installation de confinement dans l'eau pour isoler et recouvrir la plupart des sédiments les plus contaminés aux HAP

et en arriver éventuellement à un revêtement sec. La structure, d'une superficie d'environ 9,5 hectares, confina et recouvrira environ 640 000 m³ de sédiments à toxicité aiguë provenant du récif Randle et d'autres secteurs du port.

Une fois terminés, l'installation de confinement et son revêtement formeront une péninsule reliée aux terrains du port. On propose une utilisation finale composée pour les deux tiers d'activités portuaires et pour le tiers d'espaces verts naturalisés. La configuration prévue comprend un canal de navigation permettant de garder cette partie du port accessible aux navires, ainsi que des installations d'entreposage commercial et d'accostage. Comme le nouveau canal doit être capable de recevoir des navires de plus de 25 000 tonnes (TPL), le projet doit faire l'objet d'une étude approfondie aux termes du paragraphe 28(c) du *Règlement sur la liste d'étude approfondie*.



Proposed plantings = Plantations proposées

Proposed berms = Bermes proposées

Road and rail access = Accès par route et par rail

Commercial Use = Utilisation commerciale

Toe of structure = Base de la structure

Scale = Échelle

Promoteurs

Les promoteurs du projet sont Environnement Canada, l'Administration portuaire de Hamilton et le ministère de l'Environnement de l'Ontario. Environnement Canada examine en outre les possibilités de financement en partenariat. Comme le projet est proposé et financé par le gouvernement fédéral et que son autorisation est soumise à certaines conditions prescrites par la *Loi sur les pêches* et la *Loi*

sur la protection des eaux navigables, il doit obligatoirement faire l'objet d'une évaluation aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

L'évaluation environnementale (EE) du projet a débuté en 1995. On disposait alors d'une vingtaine de solutions possibles, chacune comportant une ou plusieurs des méthodes suivantes : le confinement, l'enlèvement, la réutilisation, le traitement et l'élimination des sédiments. Avec le temps, on a compris qu'une étude approfondie serait peut-être requise, selon l'option retenue. Ce n'est qu'en décembre 2002, lors de la séance publique du Groupe consultatif du projet du récif Randle au cours de laquelle on a proposé de privilégier la solution d'installation de confinement polyvalente, qu'on a confirmé la nécessité de réaliser l'étude approfondie

Depuis 1995, de nombreux organismes et intervenants ont apporté des commentaires et des suggestions sur la gestion des sédiments du récif Randle. Voici les principaux enjeux et préoccupations exprimés relativement aux différentes solutions proposées :

Ne rien faire :

- risque persistant d'exposition aux contaminants;
- migration des contaminants dans le port.

Élimination des sédiments du port :

- coût élevé (avec ou sans traitement);
- durée des travaux et doutes quant à l'efficacité des technologies de traitement;
- risque d'exposition aux contaminants au cours de l'enlèvement, du traitement et du transport et après l'élimination;
- manque de sites d'élimination des sédiments traités (« pas dans ma cour »);
- enlèvement sans traitement n'est pas synonyme d'élimination des contaminants de l'environnement;
- manque de partenaires financiers.

Élimination, conditionnement et réutilisation des sédiments comme matière première dans la fabrication d'agglomérés :

- risques pour la santé des métallurgistes;
- effets des émissions sur les collectivités situées dans la direction du vent;
- en contravention aux politiques d'élimination de fait des produits toxiques.

Confinement *in situ* :

- incompatibilité avec l'objectif du PA qui interdit tout nouveau remplissage;
- perturbation des activités du port;
- disparition d'habitat des poissons;
- piètre aspect visuel.

Les préoccupations associées à chacune des solutions possibles ont posé des obstacles aux personnes qui tentaient de promouvoir l'une ou l'autre de ces méthodes.

Approche de développement durable

En novembre 2001, Environnement Canada, à titre d'autorité responsable du projet, a formé le Groupe consultatif du projet (GCP), un groupe multilatéral réunissant des représentants de 17 organisations participantes, afin d'en arriver à une solution de gestion des sédiments du récif Randle acceptable aux yeux de tous. Les intervenants représentaient différents intérêts, y compris ceux des gouvernements fédéral et provincial, de l'administration municipale, des secteurs de l'industrie et des transports, des citoyens de la région, des ONGE, des organismes de santé et sécurité au travail et des experts techniques. Ces personnes clés ont fait valoir les revendications des groupes qu'elles représentaient à une série de réunions du GCP, pour ensuite transmettre les résultats à la base. Elles ont adopté une approche à l'égard du développement durable fondée sur le partage d'information, la négociation et le compromis pour satisfaire toute la gamme des intérêts exprimés, notamment : l'assainissement des écosystèmes aquatiques, la santé et la sécurité des personnes, les possibilités économiques, la navigation, les aspects esthétiques, la rapidité d'exécution, l'aspect financier et la durabilité à long terme. Le GCP a suivi une procédure démocratique selon laquelle tous les membres disposaient du même droit de parole pour exprimer leurs intérêts et d'un même droit de vote sur les solutions proposées.

Avantages d'une approche de développement durable

Les intervenants en sont venus à un consensus au sujet d'une solution qui avait été rejetée aux premières étapes de l'EE. Bien que la plupart d'entre eux préféreraient qu'on enlève les sédiments contaminés du port, ils ont reconnu que la solution consistant à isoler et à confiner les sédiments dans le port éliminerait les risques pour la santé et l'environnement associés à l'enlèvement des sédiments. Les intervenants ont aussi reconnu que la participation de nouveaux partenaires à la construction des installations polyvalentes permettrait à la fois d'assainir une plus grande surface et de respecter l'objectif de tous : une solution qui profite à l'ensemble du port. Sans ces partenariats supplémentaires, l'assainissement devrait se limiter à une zone de contamination réduite, et le projet laisserait derrière lui une grande quantité de sédiments contaminés aux HAP dans le port.

Leçons à partager

En formant aussitôt que possible un groupe consultatif qui représente adéquatement les intervenants, on peut introduire les éléments du développement durable dès le début du processus d'EE. Bien que l'autorité responsable (AR) coordonne les discussions, c'est l'apport collectif du groupe consultatif et des parties qu'il représente qui définit la durabilité.

Un énoncé commun des objectifs du projet qui englobe le développement durable aide les intervenants à garder ce concept en tête lorsque surgissent de nouveaux problèmes et des divergences d'intérêts.

Les promoteurs doivent être prêts à faire plusieurs tournées de présentation pour expliquer le projet aux intervenants, élargir la consultation hors du GCP et faciliter une communication qui, autrement, risque d'être entravée par la présence de personnes aux intérêts divergents.

Les AR doivent se préparer à traiter de questions non liées au programme. Dans ce cas-ci, il a fallu aborder la sécurité des travailleurs, les possibilités économiques, les valeurs culturelles, les aspects esthétiques, la politique et la perception du public.

L'apport de renseignements nouveaux, l'amélioration de l'efficacité de la consultation publique et la négociation fondée sur les intérêts peuvent provoquer un retournement complet de l'opinion sur une solution proposée. Les promoteurs, les organismes de réglementation et les intervenants peuvent parfois accepter une solution, même moins qu'idéale à leurs yeux, s'ils la reconnaissent comme la plus pratique pour atteindre les objectifs du projet.

Projet d'agrandissement du Centre des congrès de Vancouver – Keith Grady (Infrastructure Canada)



L'EE et le développement des infrastructures : des occasions de promouvoir la durabilité

Projet d'agrandissement du
Centre de congrès de Vancouver



Aperçu

- Contexte : EE, durabilité et développement des infrastructures
- Étude de cas : Projet d'agrandissement du Centre de congrès de Vancouver (PACCV)
- Défis et leçons à retenir



Infrastructure Canada

- Aperçu de l'organisme
- Programmes de financement : FCIS, FIMR, FIF
- Catégories et exemples de projets
- Conséquences de l'EE
- Programme de durabilité : tirer parti des politiques écologiques fédérales
- Q. : L'EE peut-elle servir à atteindre les objectifs de DD d'INFC?



Étude de cas : (PACCV)

- 68 000 m² de nouvelles installations sur 4,6 ha en bordure du bras de mer Burrard, près de Canada Place
- Coût de construction : 600 millions \$
Part du fédéral : 200 millions \$
- Projet de prestige pour le Canada et la C.-B.
- Exigences de l'EE :
 - Examen préalable aux termes de la LCEE : INFC, MPO, autorité portuaire de Vancouver
 - Responsable de l'EE harmonisée : Environmental Assessment Office de la C.-B. (EAOBC)



PACCV : EE et la durabilité

- Principaux enjeux
 - EE – Pêches, effets de l'environnement sur le projet (niveau de la mer, vagues, activité sismique)
 - DD – Bâtiment écologique (emplacement, matériaux, conception, construction, exploitation)
- Objectif de l'examen de la durabilité
 - Faire en sorte que le bâtiment soit conforme aux plus récents objectifs de durabilité en 2008



PACCV : EE et la durabilité

- Processus d'examen de la durabilité
 - Comité consultatif d'experts des intervenants
 - Livre blanc – définir les enjeux, décrire les pratiques exemplaires et promouvoir le dialogue
 - Charrettes de conception réunissant le comité consultatif, l'équipe de conception et les locataires
 - Utilisation prévue du cadre d'évaluation LEED, auquel s'ajoutent les paramètres propres au projet
 - Conclusion par le rapport de TPSGC sur l'acceptabilité du projet, prévu au printemps 2004



PACCV : EE et la durabilité

- Objets de l'évaluation de la durabilité
 - Durabilité du site (contrôle de l'érosion, densité, friche industrielle, accès, gestion des eaux de ruissellement, etc.)
 - Économies d'eau (aménagement du terrain, technologie de gestion des eaux usées, conservation)
 - Énergie et atmosphère (efficacité énergétique, appauvrissement de l'ozone, énergie écologique)



PACCV : EE et la durabilité

- Objets de l'évaluation de la durabilité
 - Matériaux et ressources (recyclage, réutilisation, gestion des déchets, sources locales et régionales, bois certifié, etc.)
 - Qualité de l'environnement intérieur (matériaux à faibles émissions, ventilation, contrôle des sources de substances chimiques et polluantes, éclairage, etc.)
 - Innovations architecturales



PACCV : EE et la durabilité

- Facteurs qui ont influé sur la décision de réaliser l'évaluation de la durabilité hors du cadre de l'EE
 - Points de vue des intervenants – EAOBC, promoteur
 - Différents facteurs pris en compte, processus, outils et participants
 - Différentes perspectives – réduire les effets néfastes ou maximiser les avantages environnementaux
 - Les processus conjoints d'EE et d'ED sont adéquats



Quelques défis

- Définir la portée des questions de « durabilité »
- Déterminer le processus d'examen
- Choisir des références et des outils appropriés
- Documenter l'examen et les constats
- Établir l'ampleur des efforts à fournir



Leçons à retenir

- La durabilité suscite beaucoup d'intérêt, mais il faut tenir compte des intérêts des intervenants
- Besoins
 - approche fondée sur le consensus à l'égard des intérêts communs
 - facilitateur, chef de file ou champion
 - processus qui s'adapte aux circonstances – enjeux, participants, outils, etc.
 - temps suffisant pour repérer les enjeux, les participants, etc.
 - vision du projet dans son ensemble



Conclusion

- La durabilité va plus loin que les objectifs traditionnels, mais INFC peut la promouvoir par le financement de projet
- L'EE fédérale peut-elle servir à atteindre les objectifs de DD d'INFC...?

Reconstruction de l'immeuble du 740, rue Bel-Air – Isabelle Roy (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)

Historique

Le 740, rue Bel-Air à Montréal est un immeuble fédéral qui a connu deux phases principales de construction, soit une première phase vers 1851 et une deuxième phase de 1903 à 1949. Les locaux ont été occupés de 1851 à 1949 par une compagnie qui se spécialisait dans la fabrication de pièces coulées et d'équipements ferroviaires. En 1949, le ministère de la Défense Nationale (MDN) a fait l'acquisition du complexe pour y loger les milices et y effectuer l'entretien des véhicules, l'entraînement et des activités des domaines du transport, de la mécanique et de l'électricité. En 1949, le site comptait dix bâtiments; depuis 1977, il n'en restait que huit. La propriété a été transférée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) en 1971. Il s'agit d'un actif non patrimonial.

Avant sa démolition, la superficie bâtie du 740, rue Bel-Air totalisait 10 069 m² (83 % d'entreposage, 17 % de bureaux) sur un terrain de 10 402 m², tout près du centre-ville de Montréal. L'espace a été occupé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Environ 1 597 m² d'espace étaient vacants et inutilisables sans investissement majeur.

Description du projet

Le projet a été prévu en deux phases. La première consistait à démolir les immeubles actuels en récupérant le maximum de déchets solides, puis à décontaminer le site. Selon des études géotechniques, en raison des anciennes activités de fonderie, le sol était contaminé par des hydrocarbures, des HAP et des métaux. Les travaux se sont terminés à l'automne 2003.

La deuxième phase correspond à la construction du nouvel immeuble. Le concept architectural du nouvel immeuble prend en compte les critères du programme LEED. On vise le niveau Argent du programme. Le nouvel immeuble servira de lieu d'entreposage et de formation pour quatre ministères : l'Agence du revenu du Canada (ARC), le MDN, DRHC et la GRC. Il contiendra 13 300 m² d'espace utilisable. Les travaux commenceront au printemps 2004.

Le développement durable

Dès le départ, l'équipe de gestion de projet s'est engagée à respecter la Stratégie de développement durable (SDD) de TPSGC. La SDD définit plusieurs objectifs relatifs à une saine gestion des déchets, à l'économie d'énergie et d'eau et à la problématique de l'effet de serre.

Lors de la démolition, on a défini des clauses spéciales dans le devis de l'entrepreneur, ce qui a permis de récupérer 100 % des dalles de béton, des métaux et des armatures en acier structural, 35 %

des blocs de béton et 92 % des briques et du bois. Environ 9 000 tonnes métriques de déchets solides ont été récupérés. Les matériaux non récupérés étaient contaminés par la peinture au plomb.

Lors de la décontamination, dans le but de réduire le volume des déchets, on a d'abord tamisé les sols pour enlever les roches et les autres gros agrégats. Par la suite, on a réalisé une caractérisation par piles afin d'envoyer les différents types de sols aux installations d'élimination appropriées. Au total, 28 000 tonnes de sols contaminés ont été excavés et envoyés dans les lieux autorisés. Après la décontamination, le seuil de qualité du sol correspondait au niveau A de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du Québec. L'immeuble contenait en outre de l'amiante, des équipements chargés de BPC, de la peinture au plomb et d'autres matières dangereuses. Toutes ces matières ont été enlevées et éliminées.

Toujours dans l'optique de la SDD, les architectes ont reçu le mandat d'établir un concept de développement durable pour le nouvel immeuble. Selon les plans et devis, l'immeuble aura notamment les caractéristiques suivantes :

- utilisation de la géothermie comme source de chauffage et de climatisation;
- utilisation de l'énergie solaire pour l'eau chaude domestique;
- utilisation de la ventilation naturelle pour l'aération;
- présence d'un toit vert pour réduire les écarts de température dans l'immeuble et capter une partie de l'eau de pluie;
- récupération de l'eau de pluie dans des bassins pour utilisation dans les toilettes (lavabos et toilettes);
- mise en place d'un système d'envoi contrôlé de l'excédent d'eau de pluie dans le réseau d'égouts municipal.

Grâce à la géothermie, on évitera la production d'environ 300 tonnes métriques de CO₂ par an. En estimant à 30 à 40 % les économies annuelles d'énergie par rapport à un immeuble semblable, on prévoit récupérer l'investissement en neuf ans.

Obstacles et défis

On n'a rencontré aucun obstacle à l'intégration du développement durable à l'évaluation environnementale (EE); en effet, l'équipe d'EE a participé dès le début du projet. Cette intégration a permis d'établir une franche communication et un partage d'idées. Grâce à l'EE, l'équipe de gestion de projet a pu confirmer les choix environnementaux lorsque plusieurs options étaient disponibles. Les objectifs de développement durable ont également donné lieu à un élargissement de la portée de l'évaluation environnementale, laquelle comprend des composantes non valorisées au départ et envisage la collectivité dans des limites spatiales et temporelles élargies.

Voici des exemples d'intégration du développement durable à l'évaluation environnementale :

Gestion des sols contaminés

À cause de la taille de la propriété et du nombre de bâtiments qu'elle regroupait, il a fallu gérer une grande quantité de déchets solides et de sols contaminés. Afin de réduire au minimum les pressions sur les sites d'enfouissement, on a récupéré le plus de déchets de construction possible et trié les sols contaminés.

L'évaluation environnementale a permis de confirmer que la méthode de ségrégation des sols aurait peu d'impact sur la qualité de vie du voisinage (bruit et transport) et d'établir certaines règles de protection de l'environnement. La principale composante valorisée était le sol.

L'objectif de réduire la pression sur les sites d'enfouissement a eu un effet positif sur les sols et l'eau de surface qui risquaient d'être mis en contact avec les déchets dans ces sites. De portée locale, le projet aura donc des effets au niveau de la collectivité. En outre, une nouvelle composante (l'eau de surface) devient valorisée dans l'évaluation initiale.

Géothermie

L'équipe de gestion de projet a déterminé que le système de boucles verticales fermées est la méthode de géothermie la plus économique et la plus réaliste au point de vue technique. Des tuyaux passent dans des conduits enfouis à 137 mètres de profondeur, dans lesquels du méthanol, liquide caloporteur, est refroidi ou réchauffé à la température du sol, selon les besoins. Environ 140 litres de méthanol seront nécessaires pour approvisionner le système.

L'évaluation environnementale a permis de déterminer que, compte tenu des conditions, ce système est le meilleur choix possible du point de vue environnemental. En raison du milieu urbain, il est impossible d'utiliser un système horizontal, lequel nécessiterait une plus grande superficie et serait plus vulnérable aux accidents (les tuyaux étant enfouis moins profondément). Le système fermé est plus sécuritaire qu'un système ouvert, qui utilise l'eau souterraine comme caloporteur. En évitant d'utiliser l'eau souterraine, cette technique a un effet négligeable sur la température du sol et diminue les risques de contamination de la nappe phréatique. Les principales composantes valorisées sont le sol et l'eau souterraine.

Le méthanol est également un bon choix environnemental. Non toxique aux termes du SIMDUT, il est peu rémanent, se décompose facilement par les bactéries du sol et n'affecte pas les tubes en PVC. Les risques de fuites sont donc limités.

L'objectif de réduire la production de CO₂ aura un impact positif dans la lutte contre l'effet de serre. De portée locale, le projet aura donc d'autres effets d'envergure pour la collectivité. En outre, une nouvelle composante (l'air) devient valorisée dans la portée initiale du projet.

Leçons à retenir

La SDD est un outil pratique pour les gestionnaires de projet qui ont pu établir des objectifs précis de développement durable. L'atteinte des objectifs de développement durable a pu être évaluée quant aux risques de répercussions négatives sur les composantes de l'environnement. Grâce aux objectifs de développement durable, on a pu inclure de nouvelles composantes valorisées dans l'EE et élargir les limites spatiales de celle-ci. L'intégration précoce de l'équipe d'EE a permis d'établir des bases de travail communes, les deux approches ayant comme objectif commun la proactivité dans les questions environnementales.

Élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans le parc national Banff – Bruce Leeson (Parcs Canada)

Contexte

La route transcanadienne, qui traverse le Canada de Saint-Jean (Terre-Neuve) à Victoria (Colombie-Britannique), est l'une des plus longues routes continues au monde. Ses 7 500 kilomètres en font un symbole national unificateur et un important facteur de l'économie canadienne. Le gouvernement fédéral est responsable de la construction et de l'entretien des tronçons de route situés en territoire domaniale, dont le plus long traverse les parcs nationaux des Rocheuses, du parc national Banff, (Alberta) jusqu'au parc national Yoho (Colombie-Britannique). De Winnipeg (Manitoba) à Calgary (Alberta), la majeure partie de la Transcanadienne est à quatre voies. Dans les montagnes qui s'élèvent entre Calgary et Vancouver, par contre, la Transcanadienne est principalement à deux voies, surtout en raison du relief très accidenté. Au début des années 1970, il est devenu évident que le tronçon de route transcanadienne qui traverse le parc national Banff ne suffisait pas pour absorber le trafic des véhicules récréatifs et des camions, sans compter le trafic local. La planification des travaux d'élargissement de la Transcanadienne dans le parc national Banff a lancé un débat qui fait encore rage aujourd'hui.

Au cours des années 1970, l'accroissement de la circulation a provoqué d'interminables bouchons, de nombreux accidents et des pressions pour qu'on libère le goulot d'étranglement qui affectait de plus en plus l'industrie du camionnage entre Vancouver et Calgary. On ne comptait plus le nombre d'animaux sauvages tués sur la Transcanadienne; le carnage était tel que les employés de Parcs Canada de la région avaient surnommé la route « meatmaker » (usine de viande). La planification réalisée au milieu des années 1970 a donné lieu à l'établissement, en 1979, d'une des toutes premières commissions d'EE. Des études et des débats intensifs ont porté sur l'acceptabilité d'une autoroute qui traverse le premier parc national du Canada, la possibilité de construire une route secondaire et les effets environnementaux néfastes que risquaient d'entraîner la construction et l'exploitation d'une autoroute dans une zone protégée de réputation mondiale. La commission a finalement décidé d'approuver le projet en l'assortissant de mesures exceptionnelles visant à éviter, à atténuer et à gérer les effets environnementaux néfastes éventuels. À cette époque, l'expression « développement durable » ne faisait pas partie du vocabulaire de la planification environnementale.

La construction de la phase I, 13 kilomètres du poste d'entrée oriental du parc à la ville de Banff, a débuté à la fin de l'automne 1979. Avant la fin de la phase I, la phase II, du kilomètre 13 au kilomètre 27, a été présentée et soumise elle aussi à une évaluation environnementale par une commission fédérale. Travaux publics Canada était le promoteur fédéral des phases I et II. Par suite de l'approbation de la phase II, en 1984, la construction s'est poursuivie jusqu'à un arrêt provisoire des travaux en 1987. De 1990 à 1995, le financement étant interrompu, on n'a réalisé aucune nouvelle amélioration. Puis, le nombre croissant d'accidents mortels et la détérioration des conditions de circulation ont forcé la reprise du projet d'élargissement à quatre voies. À ce moment, le débit journalier moyen estival (DJME), qui atteignait 22 000, et le niveau de service, qui s'approchait du

niveau D, témoignaient d'une sous-capacité critique. En juillet et août, des relevés instantanés du DJME entre 10 h 30 et 16 h 30 équivalaient parfois à des DJME de 35 000 véhicules, un véritable mur métallique bigarré se déplaçant à grande vitesse. L'approbation de la phase IIIA n'a pas nécessité d'évaluation officielle par une commission, mais le rapport d'évaluation et la consultation publique n'ont rien perdu en intensité. Les autorités budgétaires ont nommé Parcs Canada autorité responsable du projet d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne. À ce moment, l'expression « développement durable » ne faisait toujours pas partie du vocabulaire, même si tous les éléments des concepts actuels de développement durable y étaient.

Le projet d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans la vallée de la Bow se distingue notamment par ses structures de protection de la faune. La vallée de la Bow est un milieu subalpin riche où vivent douze espèces de grands animaux et des centaines d'espèces de petits animaux, d'oiseaux et de végétaux. Cet environnement, en évolution depuis 10 000 ans, est soumis depuis un siècle à une pression perturbatrice de plus en plus forte de la part des humains. Pour résoudre le problème croissant des collisions entre véhicules et animaux sur la Transcanadienne, on a érigé une clôture de 2,4 m de hauteur de part et d'autre de la route. Vingt-deux passages inférieurs et deux passages supérieurs ont été construits pour assurer la connectivité des habitats. Pendant toute la durée du projet, on a adopté des pratiques de gestion exemplaires et une technologie innovatrice, que ce soit pour éviter les répercussions négatives, rétablir la végétation indigène, respecter les valeurs préhistoriques ou assurer la surveillance et le suivi. Jusqu'ici, 85 millions de dollars ont été consacrés à l'amélioration de la Transcanadienne dans le parc national Banff. La composante environnementale du budget s'est accrue progressivement : de 16 % du budget de la phase I, elle est passée à 20 % de celui de la phase II, puis à 30 % de celui de la phase IIIA.

Les structures de protection de la faune ont créé une vive controverse. On y retrouve toute une gamme d'opinions, certains estimant qu'il s'agit d'un gaspillage alors que d'autres avancent qu'elles sont inefficaces parce que trop rudimentaires. Parcs Canada a commandé des études indépendantes approfondies sur l'efficacité des ouvrages. À la suite de l'installation des clôtures, le nombre de collisions entre véhicules et wapitis a chuté de 96 % alors que les collisions entre véhicules et animaux, toutes espèces confondues, ont diminué de 82 %. De l'automne 1996 à l'été 2003, 50 000 passages d'animaux de la taille d'un coyote ou plus gros ont été enregistrés dans les structures de passage ou au-dessus de celles-ci. On a observé l'utilisation des structures de passage par toutes les espèces d'animaux qui vivent normalement dans le fond de la vallée. Depuis l'installation de ces ouvrages, les connaissances sur la conception et la gestion des structures de passage de la faune ont fait de grands pas. Ces ouvrages ont fait l'objet d'une douzaine de thèses de maîtrise et de doctorat. Des centaines de visiteurs et de congressistes œuvrant dans la planification des transports et la gestion de la faune sont venus de partout dans le monde pour observer les ouvrages et s'informer sur leurs caractéristiques. Le projet est considéré comme ce qui se fait de mieux au monde en matière de construction de routes majeures en zone protégée, surtout en raison de ses composantes de protection de la faune.

En octobre 2003, Infrastructure Canada a annoncé l'octroi d'un budget de 50 millions de dollars pour la reprise de l'amélioration de la Transcanadienne (phase IIIB) dans le parc national Banff. Parcs Canada sera l'autorité responsable et le coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale. Le projet fera l'objet d'un examen environnemental préalable, mais l'enquête, la planification environnementale, l'évaluation des impacts et la consultation des intervenants iront sûrement plus loin que ne l'exige une étude approfondie normale.

Approche du développement durable

Parcs Canada intégrera toutes les attentes contemporaines en matière de développement durable à la planification de la phase IIIB de la Transcanadienne. On y examinera tous les aspects habituels de la planification des grands projets linéaires (faune, végétation, hydrologie et bassins hydrographiques, valeurs archéologiques et culturelles, etc.) et on y ajoutera les nouveaux concepts de connectivité des habitats fauniques à l'échelle du continent (Y2Y, connectivité au profit de l'intégrité biologique et de la diversité génétique, questions de masse critique des populations, etc.). On déploiera de grands efforts de diffusion de l'information, de communication et de consultation. Ce projet concerne de nombreux intervenants et suscite une grande variété de points de vue à propos de sa nécessité, de sa pertinence, de l'urgence à le mettre en œuvre et des méthodes à employer pour le réaliser. L'aspect « facteur humain » de la planification et de l'évaluation du projet sera sans doute plus exigeant que les éléments relatifs à la science de l'environnement ou à la conception technique. Il faudra établir la portée préliminaire de l'évaluation; ébaucher un mandat; former des comités consultatifs permanents à plusieurs niveaux et des sous-comités sur l'environnement, sur l'ingénierie et la conception architecturale et sur la consultation et les communications; rédiger des rapports et des concepts préliminaires et les réviser. Ce travail est déjà commencé et se poursuivra jusqu'à ce qu'une décision soit prise, à l'automne 2004.

Obstacles et défis

Au cours des semaines suivant l'annonce de la reprise du projet d'amélioration de la Transcanadienne, plusieurs intervenants ont exposé leur point de vue sur les travaux prévus. Dans les médias, de nombreux commentaires révèlent que les attentes du public dépassent de beaucoup ce qui est réalisable avec les fonds disponibles, ce qui risque d'engendrer des déceptions, de la frustration et une concurrence quant aux secteurs ou aux éléments prioritaires à améliorer. Les détracteurs de carrière, qui semblent avoir fait du projet leur passe-temps, sont réapparus pour affirmer que les structures actuelles de protection de la faune ne sont pas efficaces. Selon eux, pour bien protéger la faune, il faut absolument construire de longs tronçons routiers aériens. Ils ne semblent pas réaliser qu'un seul kilomètre de route aérienne absorberait de 30 à 40 millions de dollars, soit la presque totalité du budget d'ensemble. Encore une fois, les objectifs fondamentaux du projet se heurtent à des revendications particulières.

D'autres groupes exerceront des pressions pour qu'on réduise la limite de vitesse, alors que la plupart des automobilistes et des transporteurs commerciaux demandent le contraire. Ces arguments se

juxtaposent au fait que Calgary est devenue un carrefour intérieur d'approvisionnement et de distribution pour les produits manufacturés livrés au port de Vancouver en provenance des pays de la région du Pacifique et d'ailleurs. L'entreposage de durée minimum et la livraison juste à temps sont deux stratégies de marketing concurrentiel qui valent des milliards de dollars et qui doivent compter sur l'efficacité et la sécurité du transport par camion et par train entre Calgary et Vancouver. Par ailleurs, il est raisonnable que le public s'attende à ce que le Canada protège l'intégrité écologique de son premier parc national, un site du patrimoine mondial, symbole international des grands espaces sauvages canadiens, à l'origine d'une industrie touristique de plusieurs millions de dollars en Alberta. Les enjeux sont de taille : chaque année, 9 millions de personnes passent par la vallée de la Bow et par Banff; 4,5 millions viennent visiter Banff et 5 millions ne font que passer, en route vers Calgary, l'intérieur de la Colombie-Britannique ou Vancouver. Presque tous ces voyageurs arrivent par la Transcanadienne. Depuis quatre ans, 24 personnes sont mortes sur le tronçon de route transcanadienne qu'on désire actuellement élargir à quatre voies. Quatre grizzlis sont morts à Lake Louise, deux sur la Transcanadienne et deux sur la voie ferrée. Ces dernières années, la Transcanadienne voit sa densité de circulation augmenter à un taux régulier d'environ 2,5 % par an.

Leçons (à retenir)

1. Il est essentiel que Parcs Canada explique clairement les objectifs prioritaires déjà établis pour le projet : améliorer la sécurité des automobilistes sur la Transcanadienne; favoriser l'intégrité des espèces sauvages et des écosystèmes associés à la Transcanadienne; réduire le goulot d'étranglement économique que devient la Transcanadienne. Il sera sans doute nécessaire de souvent répéter ces objectifs.
2. Il est important de ramener les attentes des intervenants dans la limite des ressources disponibles et de se préparer de façon réaliste à établir des priorités.
3. Il faut empêcher la véritable science de l'environnement d'être submergée par l'idéologie, la rhétorique et la défense des divers intérêts. Il est peu probable qu'on y arrive totalement, mais, en fin de compte, la raison doit primer.
4. Parcs Canada doit être prêt à consacrer plus d'efforts à la communication et à la consultation afin de conclure le processus de planification et d'évaluation de la Transcanadienne par une position défendable.

Pour de plus amples renseignements sur le projet d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans le parc national Banff, veuillez contacter M. Bruce F. Leeson, spécialiste scientifique principal en évaluation environnementale, à l'adresse suivante : bruce.leeson@pc.gc.ca ou au (403) 292-4438.